**L'empreinte de Bruno Trentin dans les Biennales**

**EUROPE – TRAVAIL – EMPLOI**

**1990 - 2002**

**LES BIENNALES DE LASAIRE**

**EUROPE – TRAVAIL – EMPLOI**

L'empreinte de BRUNO TRENTIN

La pensée de Bruno est riche et complexe. Un syndicaliste intellectuel, un marxiste libertaire, un réformiste « révolutionnaire » selon Gorz, enfin un Italien né en France. Du fait de son histoire très particulière, sa pensée a pu se nourrir d'un métissage d'expérience et d'apports. Tout est paradoxe. Dans sa vie, comme dans sa pensée façonnée dans une sorte de tension dialectique. Bruno est né en France du fait de l'installation du fascisme dans son pays. A Toulouse, dans la librairie de son père, réfractaire au duce, se croisent des républicains espagnols, des réfugiés qui ont fui le totalitarisme, des intellectuels et des syndicalistes français. Parmi eux, Paul Vignaux, le fondateur de Reconstruction, le leader et co-fondateur de la gauche CFTC/ CFDT qui sera le fer de lance de la CFDT. Paul Vignaux lui-même est nourri par le « fabianisme » anglo saxon. Sur le plan intellectuel, il est probable que le « syncrétisme » de la pensée de Bruno Trentin soit le fruit de ces multiples sources : les héritiers de Proudhon et d'Elysée Reclus croisaient le fer avec les marxistes, membres du PC ou d'ailleurs… Bien sûr Bruno n'a jamais rencontré Rosa Luxemburg ni Simone Weil, mais il les connait parce qu'il les a lues.

… Bruno nous a fait l'honneur de participer activement à nos travaux et aux réunions de notre "intellectuel collectif", le comité des Biennales.

Entre 1990 et 2002 il a été contributeur, intervenant, puis membre actif et assidu de petit groupe qui avait en charge l'organisation intellectuelle de nos rencontres.

Dans ce document[1], nous avons regroupé des textes qu'il a rédigés ou co-rédigés et des propos qu'il a tenus et validés lorsqu'il présidait ou animait un débat. Nous tenterons par la suite d'établir une bibliographie exhaustive des textes parus et publiés et d'élargir la restitution de ces travaux.

Dès le début, Bruno a laissé son empreinte …

[1] Cf site : www.lasaire.net

# SOMMAIRE


Partie 1 - 1990 - **1ère Biennale « Europe et Travail » –**

Interview de Bruno Trentin, Secrétaire Général de la CGIL page 4

Partie 2 -1996 **– 4ème Biennale – Europe -Travail - Emploi**

Bruno Trentin tire les conclusions de la biennale page 12

Partie 3 - 1996 - **4ème Biennale – Europe- Travail -Emploi-**

Bruno Trentin présente avec Dominique Taddéi des propositions institutionnelles : "l'emploi dans la nouvelle architecture de l'Europe" page 16

Partie 4 - 2000 **- 6ème Biennale - « Quelles régulations pour la croissance et l'emploi** »

Bruno Trentin développe au niveau européen l'axe central de sa réflexion sur la maitrise par les salariés des changements du travail page 35

Partie 5 - 2002 – **7ème Biennale -« Quelle Europe, pour quelle alternative à la mondialisation »**

Bruno Trentin insiste sur la responsabilité écrasante qui repose sur l'UE pour imposer des règles au processus de mondialisation page 48

Partie 6 – **regard transversal sur les messages de Bruno Trentin au long des biennales :**

la CES, le syndicalisme, l'unité d'action, le rôle des travailleurs page 64


*Les numéros de page indiqués dans le sommaire renvoient au début de chacune des six grandes parties qui composent le document. Les pages scannées comportent parfois leur numérotation d'origine (centrée au bas de la page) mais la numérotation globale du document figure en bas à droite.*

## Partie 1

## 1990 : 1ère Biennale

**Interview de Bruno Trentin[2]**
**Secrétaire Général de la CGIL**

A l'Est, c'est le commencement de la fin du communisme. Le Mur de Berlin est tombé, Gorbatchev est en difficulté, quelle perspective l'Union Européenne peut-elle offrir aux Pays de l'Est ? Ces changements sont-ils de nature à influer le cours de l'Union Européenne ?

Bruno Trentin manifeste de l'inquiétude sur la continuité de la pérestroïka et sur les risques de restriction des libertés démocratiques. Il est très conscient de la situation économique, du retard pris dans le domaine des réformes institutionnelles : le décalage entre le centralisme politique qui prévaut toujours et le pays réel. Inquiétude aussi sur l'état du syndicalisme dans l'ex-URSS.
"Cela pose, dit-il, la question de savoir comment l'Europe peut jouer son rôle par rapport aux Pays de l'Est … Et je me demande si paradoxalement la situation qui s'est créée dans les pays de l'Est ne représente pas une grande occasion pour inverser … les termes de la politique européenne".

D'un côté "ouverture à l'Est de l'Europe», d'un autre "accélération de la construction de l'Europe Politique" avec une démarche différenciée … concilier l'élargissement et l'approfondissement, tenir compte de la diversité … ce sera pendant longtemps le thème des Biennales.

[2] Propos recueillis par Pierre Héritier et Jacques Ion en mai 1990.

# EUROPE ET TRAVAIL

## INTERVIEW DE BRUNO TRENTIN

## SECRETAIRE GENERAL DE LA CGIL

## ITALIENNE

MAI 1990

LASAIRE "EUROPE ET TRAVAIL"

PH Qu'inspire à un syndicaliste italien ce qui se passe aujourd'hui à l'Est ?

BT La pérestroika telle qu'elle se dessine en URSS, avec les retombées qu'elle a eues en Europe Orientale, n'est pas du tout acquise dans sa continuité. Cela ne veut pas dire qu'on puisse s'attendre à des renversements dramatiques mais cela peut vouloir dire que d'abord en URSS il peut y avoir des moments d'arrêt qui ne seraient pas sans conséquences sur le terrain des libertés démocratiques, et même sur l'éclatement des nationalismes en URSS.

La situation économique est surtout beaucoup plus dramatique que l'on ne pouvait le supposer ; le retard des réformes institutionnelles dans la société civile (je pense aux syndicats, à la structure des associations, à leur rôle dans la vie politique) rend toujours plus fragile des initiatives qui se déterminent au sommet des institutions soviétiques et dans le parti communiste de l'URSS ; il se crée donc pendant ce temps des déséquilibres très forts entre les

initiatives politiques encore très centralisées et le pays réel avec ses institutions très vieilles et ankylosées qui ne suivent pas. Un des aspects par exemple le plus inquiétant, c'est l'absence même d'une réforme du syndicat. C'est une des données les plus caractéristiques et les plus inquiétantes de ce qui s'est passé en Union Soviétique et dans les pays de l'Est.

C'est un problème qui est considéré comme secondaire ; on pense que l'intendance suivra par rapport à une réforme politique qui aujourd'hui, est considérée comme essentielle. Or je pense qu'une réforme politique sans une réforme radicale des organisations sociales, de leur rapport avec l'état, etc., risque de reposer sur des bases extrêmement fragiles et insaisissables. Et là, il y a un point sur lequel le mouvement syndical de l'Europe Occidentale pourrait apporter une contribution assez importante.

Cela pose la question de savoir comment l'Europe peut jouer son rôle par rapport aux pays de l'Est. Je me demande, et c'est le sujet sur lequel nous réfléchissons ici en Italie à la CGIL, si paradoxalement la situation qui s'est créée dans les pays de l'Est ne représente pas une grande occasion pour inverser en quelque sorte les termes de la politique européenne. Je parle d'une politique européenne qui est née sur le terrain économique, sur

des options de libre marché, puis sur des politiques de coordination des contrôles du marché par les grandes concentrations industrielles, et puis par étapes sur les instruments institutionnels qui voulaient coordonner une intégration économique. Nous sommes loin d'une réforme de la communauté européenne qui permette de disposer d'instruments institutionnels qui soient vraiment en mesure de faire prévaloir l'orientation et la volonté de la majorité des citoyens de l'Europe.

PH Autrement dit, donner une ambition et un projet à l'Europe passe par une plus grande cohésion politique ?

BT A ce moment-là, je me demande si on ne doit pas penser à une intégration économique de la grande Europe, qui nécessairement devra être réalisée par étapes et probablement avec des formes beaucoup plus souples qu'on ne l'imaginait, parce qu'il s'agit vraiment d'intégrer des réalités - qui ne sont absolument pas homogènes, qui ne deviendront pas très rapidement des réalités économiques et sociales totalement homogènes - à celles des réalités européennes qui sont en Occident.

PH Tu ne penses pas qu'il y a contradiction entre la perspective de la construction de la grande Europe et la construction politique de la Communauté Economique Européenne ?

BT Je pense, qu'après l'intégration économique, il y a une exigence d'accélération de la construction de l'Europe politique, mais je crois que, pour les pays de l'Est, il est assez difficile de concevoir un parcours analogue sinon dans des temps extrêmement longs et à travers des contradictions, des crises, des conflits qui sont pour le moment plein d'inconnues.
La réflexion doit être portée au contraire sur la perspective d'une grande confédération européenne, pas simplement entre les différents pays qui adhèrent, mais au niveau des grands ensembles : dans l'Europe Centrale, l'Europe du Sud, du Nord. Je crois qu'il y a des réalités culturelles, ethniques et politiques qui réapparaissent et dont on doit normalement tenir compte.

PH La grande Europe, c'est dans 15-25 ans ?

BT Un dessein d'Europe politique beaucoup plus flexible, telle que pourrait être une confédération de la Grande Europe, pourrait devancer la construction qui au contraire a besoin de beaucoup de patience et de temps, d'une grande Europe économique. La même question, je la sens de façon peut-être plus dramatique, pour l'Europe sociale. Ce qui est inconcevable, dans la situation qui s'est créée dans les pays d'Europe de l'Est, c'est

d'imaginer une libéralisation économique ou un retour au marché, sans institutions politiques communautaires et surtout sans une politique sociale.

A l'Est aujourd'hui, il n'y a pas de contrepoids à la crise et à la liquidation de toutes les structures corporatistes d'état qui avaient fonctionné, mal, mais qui avaient fonctionné par le passé. La première chose qu'il faut donner aux pays d'Europe de l'Est c'est la perspective d'une charte sociale, un pacte qui engage tous les pays d'Europe communautaire. C'est inverser complètement le modèle que nous avions conçu en mettant en premier chef une grande réforme politique, un grand traité sur les politiques sociales.

PH Comment les syndicats qui tentent de se mettre en place dans les pays de l'Est peuvent-ils trouver un appui du côté des syndicats européens ?

BT Il est très tentant à l'Est de vouloir créer un syndicalisme démocratique tout en bénéficiant d'un rapport privilégié avec l'Etat (la sécurité sociale, par exemple) ; c'est une tentation contre laquelle il faut combattre, mais pour la combattre avec efficacité, il faut aussi donner l'exemple. C'est le problème qui se pose pour les mouvements syndicaux dans les pays Occidentaux. Nous n'avons pas seulement l'obligation d'aider tous les mouvements syndicaux dans les pays de

l'Est, mais aussi de montrer qu'il y a une alternative aux formes de syndicalisme plus ou moins protégées. La question de proposer un modèle de syndicat libre, autonome par rapport aux institutions étatiques, soulève la question de savoir ce qu'est la Confédération Européenne des Syndicats. Ce qui sera beaucoup plus lent au niveau économique peut être beaucoup plus rapide sur le terrain de l'organisation syndicale. Là nous voyons la possibilité d'anticiper sur la politique économique et sociale, l'intégration économique. Est-ce que la C.E.S. peut être la maison commune, ça c'est la question. Je crois qu'elle ne peut pas l'être parce qu'elle n'est même pas aujourd'hui la maison commune des syndicats européens ; c'est un centre d'échanges de vues, de coordination et d'expériences. Lorsque hier certains parlaient d'un pouvoir super institutionnel de la Confédération, nous nous sommes heurtés aux résistances radicales de la part d'autres syndicats. Quand DELORS, il y a plus de 5 ans au cours du colloque de Val Duchesse, a eu l'audace de parler de la possibilité d'une convention, d'un cadre très souple sur certaines questions, les problèmes du travail ou les transformations liées aux nouvelles technologies, ce fut un tollé pas seulement de la part du patronat ce qui est logique, mais de la plupart des syndicats.

P**artie 2**

## 1996 : 4ème Biennale

## Europe- Travail -Emploi-– Lyon (France)

Bruno Trentin tire les conclusions de la 4ème Biennale en séance plénière :

- *"Les accords de Maastricht sont incontournables … Remettre en question Maastricht serait une aberration"*

- *"Leur grande limite est justement d'isoler les politiques monétaires (et financières) par rapport aux politiques économiques"*

- *"La possibilité de réconcilier l'objectif de l'emploi avec la définition d'objectifs monétaires est donnée par les politiques économiques qui prennent en compte les partenaires sociaux"*

- *"Qui dirigera effectivement l'Union Européenne ? L'exigence qui se pose … relancer les réformes institutionnelles … la coordination des politiques économiques des Etats membres (une exigence pour l'emploi)"*

Ci-après lire les conclusions présentées par Bruno Trentin :
(Extraits restitution 4e Biennale)

LASAIRE

LABORATOIRE SOCIAL D'ACTIONS D'INNOVATIONS DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES

# EUROPE TRAVAIL EMPLOI

4e RENCONTRE BIENNALE

28 ET 29 NOVEMBRE 1996

Lyon-France

complémentaires (législatifs et conventionnels). En fait, la construction européenne ne peut être le seul fait des autorités monétaires dites indépendantes. Elle doit être conçue et conduite par une autorité politique disposant des objectifs et des moyens pour le faire : gouvernement économique et social européen contre gouvernement monétaire. La construction européenne a un besoin immense de démocratie, de l'intervention des peuples et des salariés et de transparence. La liberté du marché fait apparaître le besoin de règles. Il y a donc de nouvelles régulations sociales à mettre en place et c'est à cela que la CGT veut contribuer .

Pour **Raffaele Morese**, ce ne sont pas les petits pas qui feront avancer l'Europe. Les syndicats doivent intervenir sur deux fronts: celui de la flexibilité du travail et celui de la recomposition de l'État Providence. Ces deux thèmes sont absents des discussions de Bruxelles. Ils sont en fait renvoyés à un traitement national. L'État Providence en tant que tel, est menacé. Le patronat cesse de se comporter en partenaire social et pollue ainsi le modèle social européen en opérant des coupes claires dans les budgets sociaux. D'où un peu partout en Europe, la disparition d'un vrai dialogue social. L'échec de Jacques Santer visant à mettre en place une concertation européenne face au chômage est révélateur de cette impasse. Pour en sortir, il faudra un sursaut d'intelligence collective, apte à faire redémarrer la discussion sur les moyens de gérer la nécessaire flexibilité, en mettant en place des formes contractuelles qui l'encadrent et la contrôlent. Il conviendra également de recomposer l'État Providence afin de mettre un terme au recul des engagements financiers dans ce domaine. Il ne faut pas que l'Europe soit simplement monétaire.

## Conclusions de Bruno Trentin

Tous les intervenants sont absolument conscients que nous sommes devant une phase de construction de l'unité européenne extrêmement difficile, qui affronte des faiblesses, des contradictions et des divisions qui ont pesé dans le comportement des forces politiques. Si les accords de Maastricht sont aujourd'hui incontournables, il n'en demeure pas moins que leur grande limite est justement d'isoler les politiques monétaires par rapport aux politiques économiques. On ne peut pas sous-estimer quand on parle de l'emploi et de l'espace social le fait que la possibilité de réconcilier l'objectif de l'emploi avec la définition d'objectifs monétaires est donnée par des politiques économiques qui prennent en compte les partenaires sociaux. Nous nous trouvons en face de critères extrêmement pauvres quant à l'indication de politique économique et sociale que l'on devrait mettre en oeuvre de façon coordonnée. Les limites de Maastricht et du Traité sont indéniables. Une limite évidente est celle qui voit séparer les politiques monétaires et financières d'un effort de coordination des politiques économiques, comme par exemple l'absence d'harmonisation de la politique fiscale européenne. Une question parmi d'autres se pose : où étaient les partenaires sociaux au moment de la mise en place du Traité ? Qui dirigera effectivement l'Union Européenne ? Une institution représentative en prise directe avec le Parlement Européen ou la Banque Centrale Européenne qui prendra en fait, sinon en droit, la place de la Commission exécutive de la Communauté ? Est-ce illusoire de renégocier le Traité aujourd'hui ? Il faut souligner qu'une remise en question de Maastricht serait une aberration dans la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons. Mais souhaiter la faillite serait une ineptie !

L'exigence qui se pose plutôt, et sur laquelle la plupart des intervenants se sont justement attardés est de relancer les thèmes inséparables des réformes institutionnelles de la Communauté, de l'Union Economique et Monétaire et d'une politique économique coordonnée orientée vers l'objectif de l'emploi. On ne peut plus continuer à séparer dans l'Europe du 21ème siècle les questions sociales et en premier lieu la question de l'emploi, du problème fondamental de la coordination des politiques économiques des États de l'Union Européenne. On ne peut plus imaginer une politique économique et de l'emploi qui ne soit ancrée sur un système institutionnel qui puisse fonctionner à l'échelle supranationale. Peut-on dire qu'un état social existe au même titre qu'un espace social européen ? Il y a bien sûr quelques acquis, mais sur les thèmes majeurs, nous devons constater l'échec. Car si formation, emploi, réforme, organisation, réduction du temps de travail et marché de l'emploi sont les différents instruments par lesquels on peut imaginer une politique coordonnée de l'emploi, comment peut-on penser que ceux-ci puissent jouer seulement à l'échelon national, sans utiliser les extraordinaires synergies d'une coopération européenne ? Comment pouvons nous continuer dans une logique de demande/concession, alors qu'il s'agit aujourd'hui, à la lumière des nouvelles donnes du marché de l'emploi, de réfléchir et de proposer des solutions pour s'engager dans l'aventure d'un emploi que nous souhaitons qualifié et responsable ?

## Partie 3

## 1996 : 4e Biennale

### Les propositions institutionnelles "l'emploi dans la nouvelle architecture de l'Europe …"

### Dominique Taddéi – Bruno Trentin

De façon très organisée, nous retrouvons les conceptions exprimées dès 1990 par Bruno Trentin :

- Nous devons offrir des possibilités d'intégration aux pays qui se sentent libérés du joug de l'empire soviétique, mais nous devons tenir compte de la diversité des situations, des différences économiques et culturelles …
  C'est l'étape du marché commun.

- Cette ouverture ne doit pas faire obstacle à la nécessité d'approfondissement de l'Europe occidentale … il parlait aussi, en prévision de la monnaie unique, du besoin d'organisation et d'intégration politique que comportait une union Economique et Monétaire.
  C'est la zone Euro …

Les propositions visaient trois stades d'intégration. Le degré d'intégration n'est pas lié à l'histoire. Il est fonction de l'état de l'appareil productif. Il est possible d'entrer et de sortir du cadre choisi.

LABORATOIRE SOCIAL D'ACTIONS D'INNOVATIONS DE REFLEXIONS ET D'ECHANGES

**QUATRIEME BIENNALE**

**EUROPE TRAVAIL EMPLOI**

**28 ET 29 NOVEMBRE 1996**

# « L'EMPLOI DANS LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE L'EUROPE »

**Dominique TADDEI et Bruno TRENTIN**

2, RUE DE LA RESISTANCE 42000 SAINT ETIENNE - Tél. 04.77.41.94.04 - Fax : 04.77.38.68.97
NTENNE PARIS : 17, RUE DU CHATEAU D'EAU 75010 PARIS - Tél. 01.42.06.94.91 - Fax : 01.42.06.47.77

A Maastricht, les négociateurs européens ont voulu régler les problèmes du passage à une monnaie unique en Europe, en renvoyant à une nouvelle Conférence Inter Gouvernementale (C.I.G) le soin de régler les questions institutionnelles qu'impose la perspective de l'élargissement de l'Union Européenne à un nombre grandissant de pays et ne réalisant dans le domaine social qu'une avancée extrêmement modeste. Le fossé entre la réalité d'une Europe libre-échangiste et monétariste et la promesse d'une Europe politique et sociale s'est élargi/Cela a-t-il au moins permis de régler les problèmes de l'Europe monétaire ? Malheureusement, alors que se tient, depuis le Printemps dernier, cette nouvelle C.I.G., il s'avère que rien n'est réglé au fond, ni le passage à la monnaie unique, ni encore moins, le choix des nouvelles institutions, et devant l'immensité des tâches à accomplir, bien des "spécialistes des questions européennes" suggèrent de renvoyer pour l'essentiel à plus tard le traitement des questions sociales et de l'emploi.. C'est parce que nous sommes convaincus que ce nouveau retard, de la dimension sociale comme de la dimension politique, sur la dimension économique et monétaire de la construction européenne, risquerait de ruiner l'ensemble de l'édifice. que ce texte a été écrit.

L'Union Européenne a, aujourd'hui, inscrit sur son agenda trois questions essentielles, distinctes, mais interdépendantes : le passage à la monnaie unique, son élargissement à une dizaine de pays supplémentaires et la révision de sa "Constitution". Quelque soit l'imagination de ses experts et le sens du compromis de ses leaders politiques, elle ne pourra réussir dans cette triple tâche, sans l'adhésion de tous les peuples qui la composent. C'est une exigence juridique (procédure de ratification), éthique (pour toute démocratie) et d'efficacité (pour la bonne mise en oeuvre des décisions). Or cette adhésion des peuples suppose à son tour que deux conditions soient remplies : d'abord une démocratisation des institutions européennes garantissant la légitimité des décisions; ensuite, l'assurance que l'efficacité économique ne contrariera pas la justice sociale et, en particulier, que la poursuite de l'intégration économique et monétaire de l'ensemble du Continent ne dégradera pas davantage et même contribuera à améliorer la situation de l'emploi.

Toutes ces questions géopolitiques, institutionnelles, économiques, sociales, monétaires... se tiennent donc, mais comme il faut bien, pour la clarté du débat, choisir un ordre de présentation, nous partirons de ce qui devrait être l'acte (re)fondateur de notre volonté de vivre ensemble, la libre adhésion à un minimum de règles essentielles. Autrement dit, quelle nouvelle architecture pour l'Union européenne peut-on souhaiter de l'adoption d'un nouveau Traité faisant suite à la nouvelle C. I. G.(première partie) ? Cette architecture étant supposée admise, on devra alors se demander comment concilier efficacité et démocratie dans les nouvelles institutions européennes (deuxième partie). Nous pourrons ensuite nous demander quelle pourrait être la place du social dans cette nouvelle architecture et notamment comment, à cette occasion, la préoccupation essentielle de l'emploi pourrait être mieux satisfaite (troisième partie).

## 1. La nouvelle architecture de l'Europe : un restaurant à trois étages...

La justification la plus souvent avancée pour un nouveau Traité est que des institutions conçues originellement pour six pays, puis pour douze, ne pourront pas fonctionner efficacement à vingt-cinq ou trente. Cela est indiscutable, mais pas seulement pour des raisons quantitatives : le risque de veto et donc de paralysie augmentant dans des proportions probablement insoutenables. Ce sont essentiellement des raisons qualitatives qui doivent dicter le choix d'une nouvelle architecture pour la Constitution de l'U.E. La question essentielle est ici de savoir si on peut et si on doit éviter l'Europe du "menu forcé" qui a jusqu'ici été la conception dominante, sans tomber dans l'Europe à la "carte", prônée depuis toujours par les adversaires d'une véritable intégration politique de l'Europe. Filant la même métaphore, nous plaiderons ici pour une architecture d l'Europe qui serait celle d'un "restaurant à trois étages", avec un "menu" distinct à chaque étage (section 1.1.), donnant ensuite quelques précisions sur la composition de ces trois menus (section 1.2.), avant de discuter les moyens de changer d'étage ...et de menu (section 1.3.).

**I.1 :** La première question à débattre est celle de **l'homogénéité ou de l'hétérogénéité des niveaux d'intégration entre tous les pays membres de la future Union**.

A l'évidence, l'hétérogénéité grandit avec le nombre de pays membres ... et le niveau d'ambition des pays pionniers (les six d'origine et notamment le "couple" franco-allemand). Cette hétérogénéité est bien plus qu'une survivance historique dans les domaines diplomatiques (conception de la neutralité ou du droit d'ingérence) ou militaires (position à l'égard de l'OTAN et/ou de l'Union de l'Europe Occidentale) : une perception collective différente du rapport d'un pays et d'un peuple au reste du monde. Si on peut penser qu'une longue pratique de l'Union tendra à rapprocher progressivement ces perceptions (entre petits et grands pays, pays du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest...), cela ne peut être décrété prématurément. Mais il y a plus : n'a-t-on pas légitimé une hétérogénéité permanente dans de nouveaux domaines, la monnaie et le social, à l'occasion du Traité de Maastricht, en accordant des clauses d'opting-out (droit de ne pas souscrire à ces politiques pourtant jugées fondamentales) au Royaume-Uni ou au Danemark ? Il y a donc déjà ceux qui ne veulent pas de tel ou tel chapitre du Traité actuel. Comment ne pas prendre demain en considération la situation de ceux qui, nouveaux ou même anciens, ne pourraient pas durablement satisfaire aux obligations, anciennes ou nouvelles, du futur Traité ?
Faut-il pour autant en venir à une Europe "à la carte", sorte d'auberge espagnole (ou plutôt anglaise..), où chacun ne trouverait plus que ce qu'il a apporté avec lui ? Cette vision de l'Europe n'est pas acceptable pour des raisons qui tiennent à la fois aux principes de la construction européenne et à un souci élémentaire de cohérence et donc d'efficacité dans cette construction.
- Les raisons de principes s'articulent autour de la notion de solidarité. Ainsi, l'idée même d'un budget européen, où chaque pays s'efforcerait d'équilibrer ses recettes et dépenses nationales, "au penny près", est évidemment une absurdité : dans ces conditions, un budget communautaire ne servirait plus qu'à augmenter les frais généraux de l'Europe. Plus généralement, aucun pays ne peut prétendre gagner sur

chaque dossier, l'essentiel étant qu'il existe un gain collectif qui puisse être redistribué aux perdants ponctuels, sur un dossier ou un autre. Vouloir gagner directement sur chaque dossier serait réduire l'Union à presque rien, en dehors de quelques marchés de dupes : elle interdirait en particulier de généraliser la libre circulation des biens et services, des hommes et des capitaux. A défaut, obtenir des contreparties dossier par dossier, augmenterait le nombre et la complexité des interventions communautaires compensatrices, à l'encontre des intentions des plus euro-sceptiques. Seul un marchandage global et de long terme permet de tirer tous les avantages des démarches coopératives, à la condition toutefois que chacun contrôle la tentation de démagogie populiste et sa paranoïa...

- Ajoutons l'argument de cohérence. De nombreux domaines sont interdépendants, comme l'illustrent actuellement les débats sur les relations futures entre les pays relevant de la monnaie unique et les autres : on ne peut tout de même pas réclamer la plus grande liberté de circulation des marchandises et se réserver la possibilité de dévaluations compétitives!

Ne plus croire à la possibilité du "menu unique" et refuser le "repas à la carte", conduit logiquement à proposer de choisir entre plusieurs menus cohérents : pour cela, la théorie économique contemporaine peut beaucoup nous aider, quand elle distingue trois paliers cohérents d'intégration (cf., J. Pisani-Ferry, "L'Europe à géométrie variable, une analyse économique", document de travail n° 95 04, CEPII, Avril 1995), auxquels il convient de donner toute leur signification politique et sociale.

**I. 2. : "Au Restaurant de L'Europe", un menu différent à chaque étage:**

* Pour le peuple qui se présenterait pour la première fois devant l'imposante construction européenne, ou bien sevrée d'économie de marché pendant deux générations (les pays ex-communistes), ou bien réticent, quant à la dimension politique de l'édifice (la Suisse, la Norvège, l'Islande ...), **le premier étage leur proposerait un "menu diététique".**

- Dans l'ordre politique et diplomatique, ces pays seraient membres à part entière de l'Union Européenne, siégerait dans toutes ces instances, n'ayant évidemment voix délibérative que dans les champs de compétences où ils sont engagés. Cette situation est donc très proche de celle proposée par les partisans d'une Confédération Européenne, qui regrouperait tous les pays d'Europe, membres ou non de l'U.E. : elle évite toutefois la dualité de structures, garantit aux Etats fréquentant ce premier étage le statut d'Etat membre, d'autant plus recherché par les Pays d'Europe Centrale et Orientale (P.E.C.O.) qu'il ouvre, on le verra, la possibilité ultérieure de passer aux étages supérieurs. En contrepartie, il nécessite d'accepter de se soumettre à des procédures de votes à la majorité qualifiée. Quant à la complexité qui en résulterait pour le fonctionnement d'ensemble de l'Union, on verra qu'elle est inhérente à toute architecture (à commencer par l'Europe à la carte) qui admet l'impossibilité de poursuivre une construction de l'Europe homogène.
- Dans l'ordre économique, ce premier étage serait celui du "Marché Commun", c'est à dire d'une simple Union Douanière, qui ne serait même pas obligée d'être aussi ambitieuse que l'était le Traité de Rome, dans sa version originelle, laquelle voulait déjà préfigurer entre les pays d'Europe Occidentale qui avaient le plus souffert des guerres mondiales sur leur sol, toute la suite de la Construction Européenne. Pourraient

suffire une politique douanière évidemment commune, du fait d'un tarif extérieur commun, des infrastructures de transport et de télécommunication, un système de règlement des différents et des obstacles non-tarifaires les plus évidents, en bref, tout ce qui favorise la libre circulation des marchandises; à ce stade, l'adhésion à la politique agricole commune demeure une question à débattre
- Dans l'ordre du social et de la citoyenneté, ce premier étage pourrait comporter l'adhésion à un "Bill of Rights" européen, conduisant tous les citoyens et les peuples à garantir le respect et la promotion des droits humains fondamentaux, les droits à l'intégration sociale, le respect de l'environnement ... A cet égard, de nombreux textes déjà adoptés par l'Organisation Internationale du Travail, le Conseil de l'Europe ou à la suite du Sommet de Rio de Janeiro pourraient faire l'objet d'une codification commune et devenir un Préambule à la nouvelle Constitution de l'Europe. Elle traduirait sur le plan juridique, comme sur le plan symbolique, la conviction que l'Europe ne peut être qu'une construction humaniste.

* Au second étage, certains peuples et pays pourraient choisir ce qui est devenu "**le menu ordinaire**", depuis l'adoption de l'Acte Unique en 1985, des membres actuels de l'Union Européenne. On sait qu'il est déjà particulièrement copieux et que sa mise en oeuvre a surtout souffert du retard pris par les Institutions Européennes héritées de la fin des années 50 (Traité de Rome). Comme nous l'expliquons plus loin, la nouvelle C.I.G. devrait avoir pour tâche essentielle de remédier à ces carences
- Au plan économique, ce menu correspond à un second niveau cohérent d'intégration, celui d'un "Marché Unique", où la libre circulation des hommes et des capitaux vient s'ajouter à celle des marchandises : c'est évidemment beaucoup plus ambitieux, puisque sa mise en oeuvre suppose l'adoption de nombreuses règles d'harmonisation et aussi l'adoption d'un modus vivendi monétaire et financier. A cet égard, deux erreurs commises au début de la présente décennie doivent être absolument corrigées : la première a consisté à décréter la libre circulation des mouvements de capitaux, avant même d'avoir harmonisé la fiscalité de l'épargne; ceci revenait à institutionnaliser la course au moins-disant fiscal et aux paradis fiscaux au sein même de l'U.E.. Il en est résulté, dans tous nos pays, un déséquilibre supplémentaire de nos fiscalités au détriment des revenus du travail (qui n'a pas les mêmes capacités de fuite), aggravant les inégalités et finalement une source d'inefficacités économiques supplémentaires. La seconde erreur a consisté à ne pas encadrer les régimes de change, de façon à éviter que se développent des processus de concurrence déloyale, qui conduisent toujours à une aggravation du chômage de l'ensemble et ne profitent qu'aux spéculateurs. Ce fut pourtant le cas quand les gouvernements d'Europe du Sud (entre 1987 et 1992) se trouvèrent pénalisés, en ne réajustant pas leurs parités en fonction de l'inflation, et symétriquement, quand ils pénalisèrent ensuite les autres par des dévaluations exagérées, tant il est vrai qu'après le protectionnisme douanier, puis réglementaire (les fameux obstacles non-tarifaires), on ne peut accepter que s'établisse durablement un protectionnisme monétaire.
- A ce second étage de la construction européenne, la dimension sociale nécessite évidemment l'acceptation par tous de la Charte des Droits Sociaux Fondamentaux (et de toutes les Directives qui en découlent) et du Protocole Social de Maastricht qui serait un Chapitre à part entière de Traité.

* Le troisième étage est celui du **"menu gastronomique",** nous voulons dire par là celui qui définit un troisième niveau cohérent d'intégration. Si l'adoption d'une "monnaie unique" en est la dimension la plus spectaculaire, il serait plus juste de le définir comme celui d'une véritable coordination des politiques économiques et sociales. L'importance de cette coordination et ses modalités demeurent l'objet d'un vaste débat : à défaut de l'instauration d'un véritable "Fédéralisme budgétaire", préconisé par P. A. Muet ("Ajustements macro-économiques, stabilisation et coordination en union monétaire; Revue d'économie Politique; Paris; Sept.-Oct. 1995). A tout le moins, devraient s'imposer une coordination plus forte politiques nationales, notamment dans l'orientation des dépenses publiques, et une harmonisation plus étroite des prélèvements obligatoires, comme nous le préciserons dans notre dernière partie. De même, dans le domaine social, des avancées nouvelles devraient être mises en oeuvre, qu'elles résultent de l'initiative des pouvoirs publics européens ou mieux, des partenaires sociaux (cf. notre troisième partie).

Finalement, il est clair que chaque niveau supérieur d'intégration comporte des exigences supplémentaires, que quelques pays ne voudront pas remplir et qu'un plus grand nombre ne pourront pas remplir, du moins à l'échéance de l'adoption du nouveau Traité pour ce qui concerne les nouveaux membres ou à celle de l'adoption de la monnaie unique (début 1998) pour les uns et les autres. Ces différentes échéances, de même que le choix démocratique effectué à un moment donné par un pays doivent être dédramatisés, autant que faire se peut, par la mise en place d'un ..."ascenseur" reliant les différents étages du "Restaurant de l'Europe".

**I.3. : Changer d'étage et de menu :**

Si l'accès au premier étage serait de droit pour tous les pays démocratiques de l'Europe qui en feraient la demande, la circulation entre les étages doit être tout à la fois autorisée et ordonnée : en effet, tout passage d'un niveau à un autre d'intégration suppose qu'on le veuille (à cet égard, la "géométrie variable" est d'abord une question de préférence nationale et non d'oukase décrété par les plus puissants et, à cet égard, les Allemands n'ont eu pour seul tort que de laisser penser le contraire), mais aussi qu'on puisse en assumer les obligations. Cette rigueur ne doit évidemment avoir aucun caractère discriminatoire, ce qui peut être garanti par le fait que les critères de convergence doivent être définis par tous en commun, longtemps avant leur première date d'application, comme ce fut d'ailleurs le cas dans le Traité de Maastricht, et par conséquent bien longtemps avant de savoir quels ils avantageraient ou pénaliseraient Ceci devrait déjà être le cas pour le second étage, pour lequel le nouveau Traité devrait adopter des critères objectifs de convergence sur le modèle de ceux adoptés pour la monnaie unique, mais qui devraient être évidemment moins exigeants.
Quant au passage au troisième étage de la construction européenne, il demeure conditionné par le respect des critères négociés à Maastricht et on ne peut guère imaginer qu'ils fassent l'objet d'une renégociation, tellement les opinions européennes sont divisées à cet égard. Ceci ne règle évidemment pas la question de l'interprétation de ces critères. Rappelons, à cet égard, que ce sont paradoxalement les dirigeants de la Bundesbank qui ont ouvert cette discussion, dès 1993, en manifestant leur préférence pour "l'interprétation la plus restrictive des critères de convergence". Cependant, la

seule interprétation légitime qui doive finalement prévaloir ne peut être que celle, politique, des représentants des Etats et des Gouvernements qui ont négocié l'adoption de ces critères, et, en aucun cas, celle de hauts fonctionnaires aussi compétents soient-ils. Or, cette interprétation ne peut se contenter d'une appréciation mécanique des indicateurs retenus, *à un moment donné*, nécessairement arbitraire, et soumis aux aléas de la conjoncture de ce moment. Supposons qu'un à-coup de la conjoncture américaine ou japonaise interdise à l'Allemagne ou à la France (les autorités allemandes ont déjà interprété unilatéralement le Traité, en faisant savoir qu'elles n'envisageaient pas de passage à la monnaie unique sans la France) de remplir un des critères admis, au moment de la décision, devrait-on pour autant renoncer à une décision fondamentale pour l'avenir de tout notre Continent ? Où doit-on soustraire à une logique de jeu de hasard, une telle décision historique ? C'est pourquoi de plus en plus de voix autorisées se prononcent pour une appréciation "en tendance", des fameux critères. En fait, l'expression recouvre deux interprétations différentes : la première revient à considérer positivement le cas de pays qui, partant de situations extrêmement éloignées se sont fortement rapprochées des exigences de Maastricht, sans y souscrire pleinement, cette bienveillance a déjà été admise pour le ratio de la dette publique sur le Produit Intérieur Brut (60%), favorisant la future admission de la Belgique et de l'Irlande, mais pourrait être étendu à d'autres critères (déficit budgétaires et/ou inflation) et, par conséquent profiter à d'autres pays (méditerranéens principalement). L'appréciation en tendance devrait aussi consister à considérer les indicateurs sur une moyenne cyclique, abstraction faite des fluctuations plus courtes qui tiennent à l'environnement international bien plus qu'à la bonne gestion interne et ceci devrait être propre à assurer la participation de l'ensemble des pays qu'on range le plus souvent dans le "noyau dur", eu égard à une orthodoxie monétaire déjà ancienne.

Ceci étant, cette double interprétation ne doit pas déboucher sur le laxisme et il n'est que trop évident que plusieurs pays se verront interdire l'accès au troisième étage, lors de la prochaine ouverture de celui-ci. Pour désagréable que soit pour un pays le fait de se voir interdire un niveau d'intégration auquel il aspirait, notamment pour certains peuples dont la volonté d'intégration européenne ne s'est jamais démentie, il convient d'en rappeler fermement la logique, tout en en dédramatisant la portée. Il est, en effet, essentiel de noter qu'un niveau d'intégration ne doit jamais être considéré comme définitif et les procédures doivent être prévues pour qu'un pays puisse en changer, que ce soit dans le sens d'une plus grande intégration ("opting in") ou dans le sens contraire ("opting out").

**Dans le sens de l'opting out**, il ne devrait guère être exercé, si on croit vraiment aux vertus du processus historique d'intégration. Dans ce cas, cette clause devrait cependant avoir une double utilité : au moment de l'adhésion à un niveau d'intégration, elle éviterait d'enfermer un sentiment national multi-séculaire dans un abandon apparent de souveraineté (on songe aux débats danois ou norvégiens); après l'adhésion, cette clause devrait agir comme une soupape démocratique, permettant, face à un revirement de l'opinion nationale, à cette dernière de s'exprimer autrement que par le choix traumatisant du tout ou rien (rappelons que les Constitutions fédéralistes explicitent généralement un droit à l'autodétermination).

**Dans le sens de l'opting in**, un pays ne serait plus tenu par une "date-guillotine", au delà de laquelle l'espoir d'une plus grande intégration serait à jamais perdu. Si une telle politique de rendez-vous (1992, 1997 ou 1999) a pu être justifié pour "amorcer la

pompe" et vérifier la réalité des intentions des pays pionniers, sa poursuite serait désormais contre-productive, notamment pour les pays à qui il faudrait, pour des raisons politiques, économiques ou autres, plus de temps pour satisfaire les critères de convergence; il serait alors d'autant plus légitime de maintenir la rigueur de ces derniers.
Les avantages de cette possible circulation entre les trois étages du "Restaurant de l'Europe" nous semblent de très loin supérieurs à leurs éventuels inconvénients. L'avantage décisif de cette possibilité de changer de palier d'intégration est qu'aucun peuple ne se sente jamais ni exclu (autrement que par ces propres insuffisances objectivement constatées), ni enfermé dans un type de solidarité dont il ne voudrait pas (ou plus). Bien des drames peuvent naître du sentiment d'impuissance à maîtriser son propre destin... La cohérence de chaque "menu" étant par hypothèse assurée (c'est à dire un ensemble équilibré de droits et de devoirs), le risque principal serait évidemment celui de l'instabilité institutionnelle de l'ensemble. En fait, ce risque est faible (incomparablement plus faible que pour l'Europe à la carte), quand on connaît la lourdeur des procédures et des processus propres à chaque niveau d'intégration.

Finalement, le corollaire de cette proposition cohérente, mais souple, est qu'elle n'interdirait jamais à un groupe de pays la possibilité d'aller plus avant, dès lors qu'ils auraient loyalement proposé à tous leurs partenaires de l'Union de les accompagner pour cette nouvelle étape; mais dans cette logique évolutive, il n'est question, ni de "noyau dur", ni de "cercles concentriques", autrement dit, il n'y a ni déterminisme historique, ni déterminisme géographique, mais un ensemble continental vivant, donc évolutif, où, à égalité de dignité, chaque pays s'intègre en fonction de sa volonté et de ses possibilités. Encore faut-il, bien entendu, que cet ensemble sache conjuguer efficacité et démocratie.

## II. Efficacité et démocratisation des institutions européennes :

La question inédite que pose la Constitution d'un vaste ensemble continental, regroupant des centaines de millions de femmes et d'hommes, issus de plusieurs dizaines de pays, d'Histoires, de cultures différentes, est celle de savoir comment concilier efficacité, sans laquelle cet ensemble ne saurait durer, et démocratie, sans laquelle il ne mériterait pas de se perpétuer

**II. 1.** : La première difficulté évidente est celle de **l'efficacité du processus de décision**, quand le nombre de pays membres va, à nouveau, substantiellement augmenter. En fait, plusieurs difficultés se présentent ici et il pourrait être sage de ne résoudre que les plus essentielles, en se gardant de tout gadget qui ne ferait que renforcer la complexité et l'inefficacité de l'ensemble.

* Pour commencer par le plus évident, la règle de l'unanimité risque de nous conduire au même degré de paralysie que la première Diète polonaise, au dix-huitième siècle... On peut même affirmer qu'un champ de compétences n'est pas vraiment communautaire, tant que le droit de veto en régit l'application - on se souvient que

c'était le cas de l'ensemble des questions sociales avant le Traité de Maastricht -. **Il faut donc généraliser une règle majoritaire,** sauf à dire qu'on ne veut pas (encore) déléguer telle ou telle compétence à l'U.E. Cela risque d'être encore largement le cas dans le domaine de la politique étrangère, de la défense ou de la police. Par contre, cela ne peut plus être le cas **dans les domaines économiques et sociaux,** où il s'agit surtout de gérer les conséquences de décisions stratégiques prises antérieurement ...à l'unanimité.
Reste bien entendu à préciser cette règle majoritaire : il parait clair qu'elle doit d'abord écarter les Ministres ou Parlementaires des pays qui ne seraient pas au niveau d'intégration correspondant à la décision délibérée (il serait tout de fois positif qu'ils y participent à titre consultatif). La première sérieuse difficulté vient des craintes réciproques entre petits et grands pays, puisque le nombre des premiers s'est nettement accru et que cela sera encore plus net au prochain élargissement. Là encore, le subtil équilibre du Traité de Rome ne vaut plus et il parait en effet inacceptable que l'un ou l'autre des deux groupes de pays puisse être assuré de l'emporter, même si de telles coalitions n'ont que peu de chances de se produire. La règle de la double majorité nous semble offrir un bon compromis à cet égard : l'adoption d'un texte suppose alors le vote favorable d'une majorité de pays, représentant une majorité des populations de l'ensemble concerné.
On ne prétendra pas que cet ensemble de règles est d'une application parfaitement simple (est-il sûr qu'on puisse faire simple avec un aussi grand nombre de gens de tradition si différentes ?), mais cela serait tout de même beaucoup plus simple que le système actuel avec ses multiples procédures, puisqu'en matière économique et sociale, un même mécanisme général s'appliquerait à toutes les délibérations. Encore faudrait-il que le caractère démocratique de ce mécanisme soit assuré.

**II. 2. :** La deuxième question à débattre - mais si on en parle moins, elle est non moins importante - est celle de **la démocratisation des institutions européennes**. Certes, le constat est maintenant répandu sur le déficit démocratique de l'Union : ainsi, P.A. Muet faisait-il observer qu'elle ne remplissait pas les critères démocratiques pour être admise au ... Conseil de l'Europe (il est vrai qu'entre temps la Russie y a été accueillie!). Mais ce triste constat débouche trop souvent sur une analyse trop superficielle des causes de cette situation. On en évoquera quelques-unes, afin de progresser dans la recherche des solutions :

* Le déficit de proximité, "l'Europe est trop loin des gens". Que les institutions européennes souffrent d'un déficit de communication n'est que trop évident, que le dialecte eurocratique échappe de plus en plus au profane peut se vérifier à la moindre occasion, mais ces défauts, amendables, ne doivent pas cacher une difficulté bien plus importante, la difficulté à communiquer quand on est plus de trois cent millions, dans un espace hétérogène de surcroît. Les Nord-Américains, qui ont moins que nous ce dernier handicap, ne sont pas moins sévères à l'égard de "l'éloignement" de Washington. Les nouvelles technologies renouvellent les données du problème, mais ne peuvent en aucun cas en fournir la solution : quand bien même tout le monde pourra-t-il adresser à ,et recevoir des messages de, tout le monde, qui pourrait analyser et synthétiser cette quasi-infinité de messages? La question commence à se poser dans une commune d'une certaine taille (d'où la passionnante et difficile recherche d'une

"démocratie de quartier"); mais la difficulté augmente de façon exponentielle avec la taille de la population concernée. C'est pourquoi les "corps intermédiaires" ont encore de beaux jours devant eux, et par conséquent la question de leur légitimité démocratique doit être constamment reposée.

* L'existence d'institutions sui generis fait souvent l'objet de critiques un peu trop faciles. Nous avons montré, lors de la Deuxième Biennale, que les Institutions Européennes devraient pendant très longtemps encore constituer un hybride de règles confédérales et fédérales. Ce n'est donc pas le principe d'institutions spécifiques qui est critiquable, dès lors qu'elles respectent les valeurs universelles sur lesquelles nous nous efforçons de construire notre vie en société depuis deux siècles.

* La Commission est, à cet égard, au centre de toutes les critiques de la part notamment des plus virulents euro-sceptiques. La première raison, que les pro-européens les plus convaincus ne doivent jamais oublier, est qu'elle a joué un rôle moteur à toutes les étapes de la construction européenne et qu'elle reste à ce jour le meilleur garant contre les tentations quotidiennes de repli sur les égoïsmes nationaux. En tant qu'instance politique, son mode de désignation et de responsabilité pourrait certes gagner en légitimité. Sur le premier point, un Président étant pressenti par le Conseil Européen, il serait souhaitable qu'il forme lui-même son équipe à la double condition de respecter des équilibres nationaux permanents (on retrouve ici les difficultés de pondération, suivant la taille des pays) et qu'il ait l'aval des gouvernements correspondants. Assuré d'une meilleure cohérence interne, il pourrait alors se présenter pour un véritable débat d'investiture devant le Parlement Européen.

* Faute d'avoir acquis sa pleine légitimité politique d'exécutif de l'Union, la Commission est principalement perçue comme la "technocratie bruxelloise", cible facile de toutes les démagogies : quand les instances européennes prennent une décision "populaire", chaque Gouvernement explique principalement le mérite qui lui en revient, alors que toutes les décisions impopulaires seraient "la faute de l'Europe et de ses technocrates". A ce compte là, on peut même s'étonner que l'Europe ne soit pas davantage rejetée par les opinions publiques nationales ainsi désinformées. Car bien sûr, il est complètement faux d'identifier l'Europe à la Commission, puisque cette dernière a essentiellement un pouvoir d'initiative (qu'à notre sens, elle devrait davantage partager, cf. infra) et presque aucun pouvoir de décision (sauf en matière de droit de la concurrence et on peut en effet penser que dans ce dernier cas, il y a bien un risque d'abus des fonctionnaires de la D.G.4). On ne peut donc imputer à la Commission, les Directives et autres décisions qui sont prises par le Conseil Européen des chefs d'Etat et de Gouvernement et autres Conseils des Ministres. Là est le véritable centre du pouvoir européen qui agit, en toute obscurité, et dont le manque de légitimité interdit toute démocratisation sérieuse des institutions.

* Ceci plaide d'ailleurs pour beaucoup plus de transparence dans les prises de décision européenne : à titre d'exemple, on peut rappeler que le Conseil Européen est à notre connaissance le seul "législateur" (cf. infra) du Continent, dont les délibérations - qui s'imposent à tous - ne sont ni publiques, ni publiées! Plus fondamentalement, le manque de légitimité des décisions du Conseil Européen se situe à deux niveaux :

- Au niveau des principes démocratiques fondamentaux, on ne peut durablement admettre que le pouvoir normatif soit exercé par ceux qui ont pour seule tâche légitime de le mettre en oeuvre. Une telle confusion des pouvoirs n'existe dans aucune démocratie pluraliste et elle est encore aggravée par le fait que les exécutifs nationaux se sont collectivement arrogés le pouvoir constituant, à travers les C.I.G., que ce soit avant Maastricht ou aujourd'hui.
- Au niveau pratique, il y a bien un problème de technocratie dans l'U.E., mais il s'agit beaucoup moins de celui de la Commission - dont nous avons vu que le pouvoir délibératif est particulièrement faible - que de celui des sherpas, hauts fonctionnaires et autres experts nationaux qui préparent les réunions officielles, en réglant l'essentiel des questions à leur manière, laissant à leurs leaders et ministres les tâches médiatiques. Qui n'a pas entendu tel haut fonctionnaire se "charger" de faire trancher par "Bruxelles", ce qui ne pouvait être réglé au plan national par les voies habituelles, ne sait pas à quel point règne une Internationale des technocrates, dont le mode de pensée et d'action ne peut que nous éloigner davantage de la nécessaire Europe des citoyens.
Contrairement à ce qu'on prétend souvent en France, une plus grande intervention des Parlements nationaux, pour souhaitable qu'elle soit, ne peut en aucun cas constituer une réponse suffisante. Disposant même de la meilleure information disponible, multipliant les instances de concertation et organisant tous les débats d'orientation qu'ils voudront (sans sanction possible), les élus nationaux ne peuvent réellement intervenir qu'a posteriori dans les processus de délibération européens, à l'occasion des ratifications ou des mises en conformité du droit national, en termes de tout ou rien, ce qui ne leur laisse aucune marge de manoeuvre pour une intervention efficace, sauf à prendre le risque d'une crise de l'ensemble de la Communauté.
Le poids des habitudes est tel qu'on ne va vraisemblablement pas ôter tout pouvoir législatif au Conseil Européen à l'occasion de la prochaine révision, mais il faut affirmer bien fort qu'on ne pourra commencer à démocratiser l'U.E., sans donner au Parlement Européen ses prérogatives légitimes en ce domaine : c'est dire que **la procédure de co-décision, initiée par le Traité de Maastricht doit être généralisée** et, si quelque exception demeure toujours possible, cette procédure doit devenir la règle de droit commun.
Le même raisonnement doit s'appliquer au droit d'initiative, dont il est impensable que le Parlement se trouve exclu. En fait, **un droit général de co-initiative exercé conjointement par le Parlement et la Commission** serait l'équivalent de ce que l'on appelle en droit interne les propositions et les projets de loi.
En définitive, la démocratisation que tout le monde semble réclamer ne peut passer que par la pleine reconnaissance des droits d'une assemblée élue, comme dans toute démocratie. Il n'y a là aucune contradiction avec la reconnaissance d'institutions sui generis de l'Union, car il s'agit d'une dimension imprescriptible de toute démocratie.
Face à ce principe essentiel, les objections ordinaires sont de peu de poids : le Parlement Européen serait mal élu, du fait de l'éloignement des électeurs. Il y aura certes toujours un seul élu pour 600.000 électeurs en moyenne, quelque soit le mode de scrutin (aujourd'hui, la France est représentée dans les instances de délibération par le seul Président de la République, soit un élu pour 60 millions ...), mais il n'est pas interdit de les rapprocher par un mode de scrutin plus adéquat. On peut penser , à cet égard, que l'unification des dates et surtout des modes de scrutin aurait le double mérite de favoriser la prise de conscience de l'ensemble des citoyens de l'Union et

d'éviter de fausser la représentation de l'ensemble (un groupe est aujourd'hui sous-représenté quand il est majoritaire dans un pays votant à la proportionnelle). Dès lors, compte tenu des traditions les plus répandues sur notre Continent, un scrutin proportionnel, sur une base régionale, pourrait devenir la règle commune.
La seconde objection faite à la pleine reconnaissance des droits du Parlement Européen est plus grave : c'est son manque de sens des responsabilités, qui le disqualifierait pour exercer des prérogatives plus importantes. On notera d'abord qu'on ne voit pas bien qui peut se prévaloir d'une légitimité supérieure pour prétendre disqualifier une assemblée élue au suffrage universel direct. On rappellera, ensuite, que dans l'histoire mouvementée de nos démocraties depuis deux siècles, ce même argument a déjà servi contre les pauvres, contre les femmes, contre les jeunes, contre les étrangers et que le bon sens démocratique finit toujours par vaincre ces préjugés conservateurs des pouvoirs en place. Car, enfin, la causalité est à l'inverse de celle que l'on présente opportunément : c'est parce qu'ils n'ont pas assez de responsabilités (au sens juridique) que des citoyens ou des élus semblent manquer du sens des responsabilités (au sens politique ou même éthique). Toujours et partout, le pari démocratique a consisté à inverser cet ordre des choses : en confiant des responsabilités, avec un éventuel délai d'apprentissage, les intéressés finissent par les exercer avec au moins autant de sens des responsabilités, et plus de légitimité, que ceux qui prétendaient les en priver.

Bien entendu, la démocratisation nécessaire des institutions européennes ne doit pas se limiter au réagencement des pouvoirs entre les grandes institutions constitutives de la puissance publique européenne. Renforcer le rôle des instances consultatives, en particulier, ceux du Comité des Régions (qui est en fait celui de toutes les collectivités territoriales) et du Conseil Economique et Social, sans parler de celui des partenaires sociaux, sur lesquels nous reviendrons plus loin, sans pour autant ralentir les prises de décision communautaires est possible et même tout à fait souhaitable dans l'optique de démocratisation défendue ici. De même, la reconnaissance d'un statut d'association de droit européen permettrait un plus large épanouissement des initiatives citoyennes dans l'espace européen.

Il ne s'agit au fond que d'éviter que la nouvelle étape de la construction européenne s'achève par un échec, en plaçant un trop grand nombre d'européens devant un dilemme qu'ils ne sauraient accepter plus longtemps : celui de payer chaque nouvel étage de la construction européenne d'une régression démocratique, substituant à des instances élues des instances exécutives; Ministres et hauts fonctionnaires, ne rendant compte devant personne. Ce cri d'alarme nous parait d'autant plus nécessaire que la prise en considération de la dimension sociale de cette construction ne pourrait que gagner à la nouvelle architecture proposée.

## III. Le social et l'emploi dans la nouvelle architecture de l'Europe :

Comment imaginer que l'intégration européenne puisse se poursuivre sans prise en compte de la dimension sociale et de l'angoissante question du chômage ? Si la question semblait encore se poser, il y a quelques mois, tandis qu'on semblait s'orienter vers une révision "minimale" du Traité, une prise de conscience s'est heureusement fait jour depuis lors, chez la plupart des dirigeants européens (à l'exception habituelle du gouvernement britannique), et la séance inaugurale de la C.I.G., fin Mars, à Turin, a bien inscrit cette double question sur son agenda. A partir de ce premier résultat, nous ne traiterons pas de son opportunité (nous l'avons déjà largement fait, au cours de nos trois biennales précédentes), mais nous chercherons plutôt à ouvrir le débat sur le possible contenu des décisions à prendre dans ces domaines. Et pour commencer, essayons de régler trois questions préalables :

* La prise en compte de la dimension sociale doit-elle concerner au même titre tous les membres actuels et futurs de l'Union ? Au niveau des principes certainement, mais on doit absolument tenir compte du niveau d'intégration choisi ou imposé (faute de remplir les critères de convergence correspondants) pour chaque pays. Ainsi, avec J. Pisani-Ferry, (op. cit.) peut-on considérer qu'il n'est ni indispensable, ni sans doute réaliste, de vouloir imposer des règles sociales trop contraignantes à ceux des pays qui en resteraient au stade de l'Union Douanière. Réussir la seule circulation des marchandises suppose plus sûrement de lutter contre le dumping monétaire des dévaluations compétitives que l'adoption rapide de normes sociales qui bouleverseraient les paramètres concurrentiels, notamment des pays du Sud et de l'Est, et risqueraient d'entraver leur nécessaire convergence réelle (croissance durablement plus forte que les pays les plus riches de l'Union). Et puis, comment imposer à ces pays ce que nous avons nous-mêmes si peu mis en oeuvre durant les quarante ans qui ont suivi la signature du Traité de Rome (bien entendu, qu'ils commencent à adapter leur Droit Social sans attendre leur passage à la deuxième étape est non seulement possible, mais même souhaitable...)?
Par contre, la nécessité d'une politique sociale européenne parait indispensable, dès le second palier de l'intégration européenne, qui est celui du Marché Unique et notamment de la libre circulation des travailleurs. C'est bien ce qu'avaient reconnu le Conseil Européen au sommet de Strasbourg par l'adoption de la Charte des Droits Sociaux Fondamentaux, puis les partenaires sociaux européens, par leur accord interprofessionnel du 31 Octobre 1991, qui devait être repris, à une formule près (cf. notre rapport introductif à la deuxième Biennale), dans le Protocole Social annexé au Traité de Maastricht.
Bien entendu, si ce second palier d'intégration a besoin d'être achevé dans les meilleurs délais (rappelons que pour la libre circulation des capitaux, la date de 1993 a été fâcheusement - compte tenu des crises monétaires qui s'en sont suivi - anticipée au 1/7/90), il reste surtout à débattre des compétences communautaires caractéristiques du troisième niveau d'intégration : en particulier, il s'agit que l'ensemble des mécanismes qui régissent les différents marchés du travail ne génèrent pas de processus de concurrence déloyale et que les mécanismes d'harmonisation que cela nécessite ne se mettent pas en place, au prix de régressions sociales. Pour éviter que le moins disant social devienne un argument de (pseudo-)compétitivité, il convient d'aboutir à une

définition de droits communs fondamentaux en matière de Sécurité Sociale (formation, santé, retraites, ...) et de règles du jeu communes pour la formation des salaires.

* Si l'enjeu primordial du futur Traité est bien, comme nous le pensons, de convaincre les opinions publiques que la construction de l'Europe ne s'oppose pas au maintien, voire au développement, d'un "modèle social européen", il faut bien situer l'importance et les limites d'un débat constitutionnel à cet égard. Celui-ci est indispensable, à la fois pour fonder toute l'évolution ultérieure des règles normatives (qu'elles soient législatives ou conventionnelles), et pour la valeur symbolique que représente l'inscription dans le texte fondamental (au sens propre) de l'Union. Mais cela ne saurait évidemment suffire à satisfaire les aspirations sociales de tous ceux qui n'ont pu que constater qu'au delà des proclamations solennelles, le social et l'emploi étaient bien toujours sacrifiés sur l'autel de la compétitivité. Comme, par construction, les avantages concrets d'une plus grande considération de ces questions dans le futur Traité ne pourraient se faire sentir que bien après sa ratification, il appartient d'ores et déjà aux chefs d'Etat et de Gouvernement de prouver le mouvement en marchant et de prendre, avant la fin de la C.I.G., un ensemble de mesures significatives, compatibles avec le Traité actuel, démontrant que le nouvel intérêt manifesté à l'égard des questions sociales n'est pas purement rhétorique, mais marque, au contraire, un véritable tournant dans l'histoire de l'intégration européenne. Comme l'a justement affirmé à Turin, à l'ouverture de la C.I.G., le Président Chirac : "Sans attendre la fin de la Conférence et du processus de ratification, des décisions fortes et d'effet immédiat peuvent être prises en matière sociale".

* En fait, tous ceux qui attendent un "mieux-disant" de la nouvelle étape de la construction européenne, parlent souvent, indifféremment de "social" et d'"emploi", comme si cela ne constituait qu'un seul et même sujet (et convenons que nous avons nous-mêmes confondu les deux sujets lors de nos précédentes biennales); or, si les deux sujets ont évidemment une forte partie commune (l'exercice du droit à l'emploi est une question sociale essentielle et le reste du social est tellement plus facile à satisfaire à partir du plein emploi ...etc...), ils demeurent cependant largement différents et, il y a bien deux questions, connexes, mais distinctes à traiter. C'est en tout cas, ce que nous nous efforcerons de faire :

**III. 1. La dimension sociale de l'Europe :**

* Dans le projet de Traité, il convient tout d'abord d'intégrer dans un même Titre l'ensemble des textes sociaux jusqu'ici dispersés, une reconnaissance des droits sociaux fondamentaux et l'affirmation des principes régissant les services publics :
- Cette intégration harmonisée des engagements sociaux de l'Union concerne au premier chef le Protocole Social annexé au traité de Maastricht (dont on a vu qu'il ne devrait pas comporter pas de clause d'opting-out spécifique pour les pays acceptant la libre circulation des hommes et des capitaux). Ce Protocole a commencé à vivre (adoption des Directives sur les Comités de groupes et sur les congés parentaux), mais il est surtout le cadre désormais incontournable du futur système de relations sociales

en Europe. Nous consacrons d'ailleurs à ce thème notre premier atelier, suivant une tradition constante de nos biennales, compte tenu de notre conviction que la construction de l'Europe est d'abord celle des acteurs sociaux.
- Les droits sociaux fondamentaux doivent être partie intégrante de la Constitution de l'U.E.. Comme le propose le rapport "Pour une Europe des Droits Civiques et Sociaux" , on pourrait en expliciter immédiatement une première liste, esquissant un "Bill of Rights" et apportant ainsi à tous les citoyens et résidents de l'Union, une protection juridictionnelle, qu'il s'agisse d'assurer le respect des droits humains fondamentaux (égalité devant la loi, interdiction de toute discrimination, égalité entre hommes et femmes), de faciliter l'intégration économique et sociale (liberté de circulation des personnes, liberté d'exercice professionnel, libertés syndicales et associatives ...) ou de renforcer la cohésion sociale de l'Union (droits à l'éducation et à la formation professionnelle, droit au travail et droit du travail, droit à la Sécurité Sociale, droit au logement ...).
- Les principes régissant les services publics ont récemment fait l'objet de prises de position contradictoires dans les instances communautaires. Dans ces conditions, il est plus nécessaire que jamais qu'ils reçoivent également une garantie constitutionnelle. Compte tenu de l'actualité brûlante de ce sujet dans plusieurs pays, nous leur consacrerons un second atelier.

* Améliorer l'efficacité des recours devant la Cour de Justice des Communautés Européennes (qu'il serait préférable d'appeler de "l'Union Européenne") de Luxembourg : ceux-ci devraient concerner, non seulement tous les citoyens de l'Union, mais aussi tous les résidents; ils s'appliqueraient dans tous les domaines couverts par la Convention des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

* Sans attendre la fin de la C.I.G., l'adoption et la mise en oeuvre de la Directive "Travailleurs européens à l'étranger" seraient un signal fort de ce que l'Europe Sociale ne sera pas l'éternelle laissée pour compte de la construction .

* Lancer un Forum Citoyen et Social, qui devrait conduire avant les prochaines élections européennes à préciser les clauses minimales d'exercice des droits énumérés ci-dessus, ainsi que les moyens mis en oeuvre pour les satisfaire. Par exemple, jusqu'où l'U.E. a à connaître des problèmes de la Sécurité Sociale et, en particulier, des retraites ? Afin d'approfondir cette difficile question, nous y consacrons un troisième atelier.

* Le bon avancement de tous ces chantiers suppose, à l'évidence, un approfondissement du Dialogue Social, débouchant par la négociation collective sur des "accords-cadre", assurant la prééminence du droit conventionnel dans le développement de la dimension sociale de l'Europe. Disons franchement qu'on est encore aujourd'hui loin du compte : en effet, les organisations européennes qui participent au "Dialogue Social" ne sont pas encore suffisamment représentatives des organisations nationales qui détiennent, dans chaque pays de l'Union, les pouvoirs de représentation et de négociations, c'est à dire les Fédérations de branches, que ce soient du côté patronal ou syndical. Dès lors, les Confédérations Européennes ne sont pas encore mandatées par les organisations nationales pour exercer un vrai pouvoir de

égociation à l'échelle de l'U.E., respectant le principe de subsidiarité. De même, au ein de ces Confédérations, le maintien de la règle de l'unanimité (et donc la econnaissance implicite du droit de veto de la plus petite Confédération nationale) est n contradiction avec le développement encore insuffisant (nous l'avons vu) de la règle e la majorité dans les institutions publiques européennes. C'est dire qu'une "réforme nstitutionnelle" des acteurs du Dialogue Social serait indispensable, pour permettre à e dernier de n'être plus cantonné dans l'adoption d'avis communs et de "voeux" plus u moins suivis d'effets et autoriser la production d'un véritable droit conventionnel uropéen.

## III. 2. Une Union Européenne pour l'emploi :

Dans le récent livre publié par Lasaire ("Un Pacte Social Pour L'Emploi"; Les Editions de l'Atelier, Paris; 1996), nous avons proposé "les grands axes d'une stratégie pour l'emploi" : favoriser une croissance durable, réduire la durée du travail, rechercher la compétitivité par la qualité, développer les services de proximité. Nous avions particulièrement insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'additionner des politiques éventuellement contradictoires, mais de les intégrer en un ensemble cohérent, qui supposait de dégager un large consensus sur la répartition des gains de productivité, entre profits et salaires, mais aussi entre gains de pouvoir d'achat et diminution du temps de travail. Il s'agit donc de concilier l'efficacité économique et la justice sociale, à travers un Contrat Social pour l'emploi, lui-même partie intégrante d'un contrat social plus vaste qui est aujourd'hui recherché dans un nombre croissant de pays européens. Ce nouveau contrat social devrait faire l'objet d'un engagement solennel de l'ensemble des institutions et des partenaires européens, garanti par des procédures concrètes, visant à en assurer la bonne exécution. L'achèvement de la C.I.G. en 1997, est, pour cet engagement, une circonstance à ne pas manquer, si on veut persuader tous les peuples européens que la nouvelle étape de la construction de l'U.E. qu'on leur demande de parcourir sera marquée par la mise en oeuvre de politiques de création d'emploi qui ont si cruellement manqué dans les étapes précédentes.

* Dans cette logique, l'inscription, dans le prochain Traité d'un nouveau chapitre, l'"Union Pour l'Emploi" (U.P.Em), semble indispensable. Il serait ainsi le pendant du chapitre sur l'Union Economique et Monétaire (U.E.M.), adopté à Maastricht, pour la monnaie unique. Cette même place dans les institutions et les procédures de l'Union signifierait qu'enfin la lutte contre le chômage a pris autant d'importance que la lutte contre l'inflation. Ainsi, dans la préparation de chaque Conseil Européen, les réunions des Ministres du Travail et de l'Emploi seraient mises sur un pied d'égalité avec celles des Ministres de l'Economie et des Finances (Ecofin). Ou encore, il serait institué un Comité de l'Emploi, à l'instar du Comité Monétaire et se réunissant périodiquement avec lui.
Par contre, il n'est pas évident qu'il faille inclure, comme on le propose parfois, ce futur chapitre (U.P.Em) dans le Titre qui serait consacré aux politiques sociales, car cela semblerait exonérer les politiques économiques et monétaires de toute responsabilité dans le domaine de l'emploi.

* Sans attendre la fin de la C.I.G., cette volonté nouvelle de lutter contre la persistance du chômage de masse, véritable cancer propre à notre continent, se manifesterait concrètement par le lancement du programme de grands travaux si souvent annoncé par les chefs d'Etat et de Gouvernement et par la Commission, mais toujours repoussé par le Conseil Ecofin, au point de laisser planer un doute sur l'instance qui détient le pouvoir de dernière instance au sein de l'Union. L'argument de la difficulté de financement, qui sert de prétexte permanent à cet immobilisme ne peut être plus longtemps accepté : si ces grands travaux avaient trouvé un financement direct par les marchés financiers, il n'y aurait évidemment aucun besoin d'une intervention publique au niveau de l'U.E. et cette dernière n'apporterait pas ainsi une amélioration à la situation de l'emploi. Il est vrai que le budget de l'Union n'offre à cet égard que bien peu de possibilités, malgré la bonne volonté manifestée par la Commission. Mais la proposition de lancement d'un emprunt communautaire pour financer ces grands travaux pour une partie substantielle (de l'ordre de 50%, par exemple) a été faite depuis plusieurs années par les plus hautes autorités, françaises notamment. Cela serait d'autant plus justifié que l'Union a une signature sur les marchés financiers d'autant plus remarquable qu'elle est la moins endettée des collectivités publiques de notre Continent. Quant à l'argument du risque inflationniste d'un tel emprunt, il ne résiste évidemment pas à l'analyse macro-économique de la période actuelle, sauf à signifier que toute reprise d'activité est à proscrire par crainte d'une accélération de l'inflation dont nous sommes aujourd'hui si éloignés ... On n'insistera pas davantage sur le fait que le succès probable d'un tel emprunt redonnerait espoir en l'Europe aux opinions publiques traumatisées, avant même l'ouverture des chantiers de travaux publics et les embauches correspondantes.
Plus généralement, la coordination de la programmation d'une partie des dépenses publiques d'infrastructures (transports, télécommunications, informatique...), pourrait avoir un impact important pour la création d'emploi dans tous nos pays. Il en irait de même d'une harmonisation des politiques fiscales et parafiscales, permettant d'assurer la pérennité de nos systèmes de "welfare", à travers la prise en charge par la fiscalité générale d'une réduction des charges sociales et du coût du travail

Au-delà de ces quelques pistes de discussions, notre biennale ne peut prétendre traiter de toutes les politiques d'emploi. A cet égard, c'est l'ensemble de notre récent livre que nous proposerions au débat, avec toutes les autres propositions que vous ne manquerez pas de faire. Nous avons choisi pour notre quatrième atelier, un angle plus précis, en essayant de voir comment les femmes, premières victimes du chômage, pourraient être plus directement concernées par des politiques tendant à enrichir le contenu en emplois de la croissance.

**Conclusion Générale :**

Une mobilisation citoyenne est aujourd'hui indispensable, pour faire de la C.I.G., l'affaire du plus grand nombre de citoyens, en Europe. Pour cela, quelques dispositions simples peuvent être rapidement mises en oeuvre pour sortir du sentiment d'une "Europe confisquée" par les experts et qui peut faire craindre le pire, quant à la probabilité de ratification par l'ensemble des pays (condition sine qua non de l'adoption du futur Traité). Pour n'en citer que quelques-unes :

* Transparence des débats préparatoires (télévisés en direct, dans tous les pays-membres ou candidats)..
* Rapport d'étapes, à option, publié plusieurs mois avant le Sommet chargé d'adopter le projet de traité.
* Dans cet intervalle de temps, débats publics dans toute l'Europe, sous les formes les plus diverses (y compris, forums Internet), avant la rédaction du rapport final et son adoption par les chefs d'Etat et de Gouvernement.
* Débats publics de ratification, à l'échelon du Continent, quelques soient les procédures nationales, référendaires ou parlementaires leur donnant leur sanction définitive.

Avec un tel programme devant nous, ne perdons pas davantage de temps... et, dès maintenant, ouvrons les débats!

**Dominique Taddéi et Bruno Trentin**

## Partie 4

### 2000 - 6ème Biennale - Europe-Emploi-Travail

### Quelles régulations pour la croissance et l'emploi

Le panorama européen et les décisions prises depuis Maastricht laissent planer un doute sur l'évolution de l'Union Européenne : les institutions rendent opaques le fonctionnement, le système de décisions … L'élargissement tel qu'il est conduit, crée une impression de dilution ….la coupure avec les citoyens s'accentue.

Lisbonne a fixé des objectifs ambitieux … mais la « dissociation » entre les politiques économiques et les politiques d'emploi (selon Fitoussi) ne règle rien. Le sommet de Lisbonne repousse encore à d'autres échéances la question de la gouvernance économique, déjà évacuée du précédent sommet d'Amsterdam (qui avait suivi celui de Maastricht).

Cette période, celle du gouvernement Jospin, en France, incitait à l'optimisme du fait de ce « retournement » de la situation de l'emploi. Mais le XXI$^{ème}$ siècle naissant va être marqué par l'éclatement de trois crises successives : 2000/2001 crise boursière majeure liée à la bulle internet (les NTIC), 2008 crise des subprimes qui fait vaciller l'économie mondiale, celle de 2010, crise financière liée à l'endettement des Etats provoqué par la crise précédente, crise sévère dans la zone euro … qui laisse des séquelles : déficits publics, endettement de certains pays et surtout fragilité d'une partie du secteur bancaire.

Dans cette biennale, Bruno Trentin développe un axe central de sa réflexion sur le travail et sur ce que devrait être le modèle socioéconomique européen : un modèle qui replace le travail au centre du système productif et organise la manière d'associer les salariés à la gestion du changement du travail et des évolutions technologiques. Il avait, à cette occasion, avancé des propositions concrètes et proposé, notamment, de développer la négociation d'organisations du travail qualifiantes, au niveau européen, et de faire de la formation un élément de la négociation salariale.

EUROPE TRAVAIL EMPLOI

# « La formation et l'adaptation des salariés aux évolutions. Les nouveaux enjeux de la formation. Quelles régulations ? »

Thème 3

## 1. La problématique de l'Europe

Comment développer une croissance européenne fondée sur le développement technologique, l'éducation et la qualification des salariés. Au moment où l'Euro devient une réalité, quelle place l'U.E veut-elle occuper dans la compétition mondiale se demandait Bruno Trentin lors de la dernière biennale. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que le développement de l'éducation, de la formation et de l'entretien des compétences est essentiel. Le thème de l'adaptation des compétences des salariés s'affirme comme une priorité absolue. Il est même repris dans deux des 4 piliers de Luxembourg. Les lignes directrices pour l'emploi pour 1999 précisaient, pour le premier pilier, *contribuer au développement d'une main d'oeuvre qualifiée et capable de s'adapter par une politique visant à prolonger la vie active des travailleurs plus âgés : mesures permettant l'entretien de la capacité de travail, l'apprentissage tout au long de la vie*...et, pour le troisième pilier, *encourager la capacité d'adaptation des entreprises et de leurs salariés.*

Une certaine convergence de vues au niveau communautaire

Le document de la présidence portugaise intitulé « Pour une Europe de l'innovation et de la connaissance » montre bien que la période de transition vers une société de l'information dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, ouvre de nouvelles possibilités de croissance et de création d'emplois mais aussi de nouveaux risques d'exclusion sociale. Il pose ces questions essentielles : comment stimuler l'innovation pour intensifier la création d'emplois, comment, en même temps, fournir aux travailleurs les outils leur permettant de s'adapter aux évolutions, comment faire face aux nouveaux défis technologiques des entreprises sans engendrer de nouveaux processus d'exclusion sociale ?

Il propose de faire reposer la politique de l'emploi en Europe sur le développement généralisé des compétences scientifiques et techniques. Il s'agit d'encourager l'adaptation de tous aux nouvelles exigences de la SI en accordant une attention particulière aux catégories les plus exposées au risque d'exclusion sociale. L'adaptation des formations aux exigences des nouveaux emplois est une préoccupation qui implique de renforcer les synergies entre l'adaptabilité et l'éducation et la formation tout au long de la vie : notamment par le recours à l'alternance formation emploi et le partage des coûts qui devraient constituer des thèmes centraux pour la négociation entre les partenaires sociaux à tous les niveaux.

Définir les priorités à partir de groupes cibles pour ne laisser personne sur le chemin

Il est suggéré de mettre en place des programmes centrés sur les groupes sociaux menacés de grave exclusion sociale et de fournir des réponses diversifiées et appropriées aux différents groupes cibles: jeunes, adultes sans emploi, travailleurs en situation de précarité, mais également chefs d'entreprises, cadres, sans oublier la

grande masse des travailleurs qui doit avoir accès à des possibilités réelles de formation tout au long de la vie. Cela implique aussi
le renversement de la tendance au départ précoce à la retraite en encourageant l'emploi des travailleurs plus âgés.

Tous les partenaires sont interpellés :

Les entreprises sont invitées à améliorer la qualification des travailleurs en encourageant la formation continue et l'adoption d'organisations qualifiantes. De leur côté, les autorités publiques sont incitées à mettre en place des politique de soutien aux entreprises pour encourager l'introduction des nouvelles technologies, l'innovation en matière d'organisation du travail et le développement de nouveaux outils de gestion du savoir.

Pour sa part, la commission européenne, dans son document intitulé «Stratégie pour l'emploi dans la Société de l'Information», prône une stratégie européenne pour l'emploi qui privilégie l'adaptabilité des entreprises et des travailleurs et appelle les partenaires sociaux à s'impliquer dans un processus de modernisation de l'organisation du travail, de formation et de reconversion. Il s'agit de renouveler le modèle social européen en visant la création de possibilités d'emploi pour tous. Cet effort de renouvellement doit venir non seulement des pouvoirs publics mais aussi des partenaires sociaux. Le dialogue social européen doit y contribuer. Enfin la Commission propose la création d'un observatoire sur les mutations industrielles en mobilisant les différents acteurs, les partenaires sociaux et les entreprises en général.

## 2. Les changements dans le travail

Le monde du travail est soumis à des changements importants et accélérés qui ont un impact direct sur la nature des emplois et sur les compétences qu'ils requièrent. De plus en plus les salariés sont ou seront amenés à changer d'entreprise, à changer de métier, parfois même à changer de statut. De plus en plus, l'accélération des changements nécessite une mise à jour continuelle des connaissances. Les salariés doivent veiller à conserver leurs qualifications, leur employabilité, et faire preuve de capacités d'adaptation toujours plus grandes. Tandis que les systèmes éducatifs sont invités à fournir une main d'oeuvre formée, très qualifiée et immédiatement opérationnelle.

La recomposition permanente des structures de l'entreprise a un impact sur l'emploi

Ces évolutions trouvent leur origine dans les changements qui touchent le monde productif. Elles modifient le marché du travail et pèsent sur la qualification des salariés.

Les principaux facteurs de changements :

- l'accélération des mouvements de restructurations-fusions liées aux acquisitions qui entraînent inévitablement des réductions d'effectifs et remettent de plus en plus souvent des salariés sur le marché du travail, dans un état d'employabilité souvent insuffisant pour leur permettre de retrouver un emploi.

- les changements technologiques qui modifient profondément les emplois au point que les anciens salariés ne sont pas toujours en capacité d'occuper les nouveaux emplois. Ainsi le développement accéléré et la diffusion des technologies de l'information dans tous les secteurs de la vie économique pose le problème de l'intégration de ces savoirs dans la formation initiale des jeunes mais surtout de la formation et de l'adaptation des compétences de tous les salariés en place, quel que soit leur âge. Au-delà de l'acquisition de nouveaux savoirs il s'agit de passer du stade de l'information à celui de la connaissance, c'est-à-dire apprendre à traiter l'information, à s'en servir.

- le développement accéléré de nouveaux secteurs d'activité appelle de nouvelles qualifications dans deux grands domaines : celui de l'information et de la communication avec notamment les nouveaux métiers qui gravitent autour de la toile et du cyberespace et celui des services aux particuliers où il s'agit de développer les qualifications permettant d'apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes.

<u>La formation trouve difficilement sa place dans l'entreprise éclatée</u>

Dans le même temps les changements en cours depuis ces dernières années dans les systèmes socio-productifs ont une incidence directe sur les qualifications des salariés et sur les pratiques en matière de formation continue. Ce d'autant plus que ces changements auraient pour effet de rendre opaque l'horizon des entreprises, les privant des outils de pilotage nécessaires pour ne pas naviguer à vue.

- La primauté des logiques de court terme et le raccourcissement des délais de production, notamment l'organisation de la production en juste à temps et en flux tendus, se heurtent aux logiques d'anticipation à moyen et long terme que réclame la formation.

- De même, la fixation a minima des effectifs à partir des ratios de résultats des unités productives, la pratique de l'emploi flexible, le recours à la sous-traitance vers des entreprises de plus en plus petites qui s'efforcent d'atteindre les objectifs fixés par les donneurs d'ordre, rend plus difficile l'intégration de la formation dans les logiques de gestion : il y a de moins en moins de temps pour former les salariés.

- La fragmentation du marché du travail en une multitude de PME et d'emplois atypiques comme c'est le cas en Italie, n'est pas un facteur propice à l'engagement des entreprises dans la formation de leurs salariés (pour chaque employeur, former des intérimaires ou des titulaires de CDD c'est prendre le risque que son effort de formation profite aux concurrents).

- Les nouveaux ratios de gestion financière qui s'imposent aujourd'hui amènent les entreprises à rechercher un retour sur investissement élevé et rapide. Dans ce contexte les entreprises ne peuvent s'engager dans une démarche de formation que si elles ont effectivement la perspective d'un retour sur investissement élevé et rapide. A cet égard, et de ce fait, lorsqu'elles décident de considérer la formation comme un investissement qui leur incombe, elles se montrent très sélectives dans la désignation des salariés appelés à en bénéficier. Elles ciblent leur investissement formation sur les salariés à potentiel, c'est-à-dire sur ceux ayant déjà un bon niveau de formation initiale laissant de côté ceux dont les compétences risquent d'être frappées rapidement d'obsolescence, sans parler des salariés qui ont vu leur qualification s'effriter par la pratique d'un travail déqualifié. En terme de retour sur investissement, former ces salariés de deuxième zone laisse escompter des résultats mitigés et demande généralement des formations plus coûteuses et plus longues.

La logique de la formation comme un investissement a ainsi paradoxalement pour effet de générer une forme d'exclusion de certaines catégories de salariés et va à l'encontre des proclamations de la Communauté européenne.

- Par contre, on voit de plus en plus se développer une logique de gestion qui ne se pose plus la question de l'investissement et tend à considérer l'entretien des compétences comme un coût qu'il faut réduire.

- Enfin, à l'extrême de cette logique se situent certaines entreprises sensibles aux thèses néo-libérales défendues par Gary Becker qui considèrent que la formation doit relever de l'unique responsabilité du salarié. Ce serait au salarié de veiller à l'entretien qualitatif de sa force de travail. On retrouve ici une certaine logique qui voudrait transformer le contrat de travail en contrat commercial, c'est à dire sortir progressivement du contrat tous les éléments de la protection sociale dont fait partie la formation.

Au final, au moment où de toute part est proclamée l'impérieuse nécessité de la formation tout au long de la vie, on voit se développer, en particulier dans la réalité française, une tendance des entreprises à se désengager de la formation aussi bien initiale (formation des jeunes) que continue (formation des salariés peu qualifiés). Ce désengagement (qui touche particulièrement les femmes, très nombreuses à occuper ce type d'emplois) se trouve confirmé dans les statistiques récentes. Il est, bien entendu, observé à plus ou moins grande échelle selon les pays.

Cette évolution, si elle devait se confirmer, commence à introduire des distorsions de concurrence par rapport aux entreprises qui continuent à assumer la responsabilité de la formation et de l'entretien des compétences des salariés. Cela met en difficulté le modèle rhénan qui traditionnellement repose sur la formation qualifiante de la main d'oeuvre. C'est la figure même de l'*entrepreneur* pour qui la formation allait de soi, qui est ébranlée.

Les entreprises soumises à des injonctions contradictoires

On ne peut que mettre en exergue le paradoxe de la situation actuelle et les injonctions contradictoires auxquelles sont soumises les entreprises. Un discours omniprésent prône d'un côté l'adaptation des compétences et la formation tout au long de la vie, tandis que de l'autre côté on célèbre la nécessaire modernisation par l'introduction de formes de travail qui écartent de facto la formation et en font un coût social qu'il faut réduire. On préconise la « modernisation » de l'organisation du travail et des modes de gestion orientés sur l'éclatement de l'entreprise en une constellation de lieux de production et le raccourcissement des délais et on propose *d'introduire des formes de contrats plus adaptables pour tenir compte du fait que l'emploi revêt des formes de plus en plus diverses. Les personnes travaillant dans le cadre de contrats de ce type devraient bénéficier d'une sécurité suffisante compatible avec les nécessités des entreprises.*
Mais quelles sont donc ces nécessités de l'entreprise, s'agit-il de flexibilité externe ou de flexibilité interne ? de la réponse à la question dépend toute l'approche de la formation.

Encouragées à opérer sur un marché du travail de plus en plus flexible les entreprises n'ont plus intérêt à investir pour requalifier le travail. Et ce changement de pied risque fort de mettre en difficulté les entreprises qui conservent une vocation entrepreunariale.
En effet, celles qui jouent le jeu social et se préoccupent de valoriser le travail sont défavorisées et mises en porte-à-faux par cette forme de dérégulation présentée comme un facteur de modernité. Pour mettre un terme à cette situation chaotique et reconstituer un cadre collectif et général ne faudrait-il pas renégocier la place de la formation avec tous les acteurs concernés. Mais comment associer les acteurs à la définition des politiques d'innovation et de formation communautaires sachant que l'amélioration des qualifications ne peut passer que par des aménagements négociés de l'organisation du travail et par une meilleure utilisation des technologies ? A la limite n'est-ce pas le modèle productif lui-même qui pourrait être remis en chantier ou à tout le moins interpellé ?

L'importance des changements dans l'emploi et le travail dans les différents pays

Comment les états-membres et leurs acteurs sociaux gèrent-ils la contradiction entre l'affirmation des nouvelles compétences nécessaires : polyvalence, autonomie, capacité d'initiative, prise de responsabilité et les nouvelles formes d'organisation productives, pratiques des flux tendus, spécialisation sur le cœur du métier et renvoi de la charge de la flexibilité sur les salariés.

La gestion du changement

Avec l'accélération des évolutions de toutes sorte la manière dont les modèles nationaux gèrent le changement devient primordiale. On peut dire de manière schématique que deux systèmes sont en présence et se déclinent plus ou moins fortement dans chacun des états-membres :

## 1) Le système rhénan et scandinave :

ce système repose sur la figure de l'entrepreneur traditionnel et s'appuie sur deux caractéristiques : priorité à l'insertion des jeunes par l'apprentissage et les formations coopératives et anticipation des évolutions. La performance économique se joue sur les nouvelles technologies, l'investissement industriel et la qualification. Ce modèle repose sur un processus continu d'information et de négociation des changements, l'adaptation des compétences en interne. Il donne la prévalence à la flexibilité interne.

## 2) Le système français et plus ou moins latin

ce modèle auquel on peut rattacher par certains aspects le système anglais, repose sur deux caractéristiques inverses : des entreprises peu accessibles aux jeunes en formation et la gestion au coup par coup des changements. Les transformations interviennent de manière abrupte et sans anticipation. Les salariés sont informés après que les décisions aient été prises. Les négociations sont limitées à la mise en place du plan social. Il n'y a pas d'effort d'adaptation des compétences des salariés touchés par les restructurations. On pratique le recours massif aux retraites anticipées. C'est la prévalence de la flexibilité externe.

la France représente l'archétype de la difficulté à gérer rationnellement et de manière contractuelle le changement : absence d'anticipation et de discussion préalable avec les acteurs. Les restructurations sont menées sans préparation dans le domaine de l'entretien des compétences des salariés concernés par les plans sociaux. Selon un sondage mené auprès de salariés européens, ce sont les Français qui s'estiment les plus mal informés par la hiérarchie et par l'entreprise. Enfin, schizophrénie d'un certain patronat français qui d'un côté souhaite reculer l'âge de la retraite et de l'autre multiplie les mises à la retraite anticipée des salariés de plus de 50 ans. Ainsi le PDG de Renault annonce qu'il met les plus de 50 ans en préretraite pour embaucher les nouvelles qualifications dont il a besoin. L'idée que les plus de 40 ans et les plus de 50 ans auraient pu être préparés à occuper ces postes, moyennant un minimum d'anticipation, est écartée d'emblée. Cela aurait certes nécessité d'organiser la formation de ces salariés suffisamment à l'avance.

Les formes de régulations mises en place dans les Etats-membres

Où en est le modèle rhénan, comment résiste-t-il à la concurrence de ceux qui externalisent le coût de la formation ? la figure symbolique de l'entrepreneur pour qui la formation allait de soi n'est-elle pas en train de disparaître ?

Le retournement de situation économique avec le retour de la croissance met en lumière certains désajustements : ainsi, des pénuries de main d'oeuvre se font sentir de plus en plus fortement dans certains secteurs alors que des millions de chômeurs sont toujours en recherche d'emploi. Une situation qui pourrait susciter un renversement de tendance, les entreprises prenant l'initiative de former elles-mêmes la main d'oeuvre manquante. Mais avec d'une part, le problème de l'anticipation et d'autre part toujours le risque de faire bénéficier les concurrents de cette main d'oeuvre formée. D'où

l'intérêt de développer des règles communes qui s'appliquent à toute une branche d'activité. Ainsi, dans le modèle rhénan où l'alternance est très largement pratiquée par les entreprises, il existe une circulation des apprentis entre les entreprises sans que ces dernières ne s'en plaignent. A l'inverse de l'autre modèle où les entreprises craignent d'investir dans la formation d'un jeune qui risque d'être ensuite embauché par une entreprise concurrente.

## 3. Le besoin de régulation de la formation et de l'organisation du travail : un enjeu de la négociation collective européenne

Faire de la formation un droit individuel défini au niveau européen

L'évolution des systèmes socio-productifs décrite plus haut, les changements d'entreprise de plus en plus fréquents, nous obligent à aborder la question de la formation tout au long de la vie comme un droit individuel du salarié au-delà de son appartenance à telle ou telle entreprise. De même les réflexions menées au niveau européen, que ce soit dans le document de la présidence portugaise, dans le texte de la Commission et même en filigrane dans les conclusions du Conseil de Lisbonne convergent vers l'idée de faire de la formation et du maintien de l'employabilité, un droit individuel. En France, le Livre blanc sur la formation professionnelle, partant du constat que la loi sur la formation continue avait certes créé l'obligation de dépense pour les entreprises mais pas l'obligation de former, préconise de faire de la formation un droit individuel. S'agissant d'un droit individuel il devrait concerner l'ensemble des individus en insistant sur ceux qui sont particulièrement exposés au risque d'exclusion : les jeunes, les adultes sans emploi, les travailleurs dont les compétences risquent d'être dépassées, les travailleurs vieillissants.
On parle alors d'un droit individuel qui ne s'exerce plus dans le cadre d'un employeur particulier, et dont la responsabilité et le coût doivent être partagés entre trois acteurs : l'Etat, les entreprises, les salariés. Compte tenu des changements dans le marché du travail la formation devient un sujet qui doit impliquer les trois acteurs que sont l'état les entreprises et les organisations de salariés. Cela renvoie à une négociation tripartite destinée à fixer le cadre général de la mise en oeuvre de ce droit et de son financement.

Négocier des accords qui prévoient la mise en oeuvre de la formation pour tous les salariés quel que soit leur statut

A partir du moment où l'on encourage l'externalisation de la formation et de son coût en préconisant le recours à l'emploi flexible et à des formes de contrat de travail particulières ce droit à la formation doit pouvoir s'appliquer dans les mêmes conditions à l'ensemble des travailleurs quel que soit leur statut, CDI, intérimaires, CDD, travailleurs indépendants, parasubordonnés italiens, etc. Il doit être organisé sur la base d'accords-cadres tripartites puis décliné au niveau sectoriel en intégrant les spécificités de la branche économique et en précisant la place de la formation dans les organisations du travail et les systèmes productifs.

On a vu que du fait des logiques de court terme, des départs en formation ne peuvent avoir lieu ou sont différés, dans des systèmes fonctionnant en JAT, à moins de prendre le risque de désorganiser la production ou de ne pas honorer une commande dans les délais. Les accords devraient donc définir les conditions de la mise en oeuvre concrète de la formation : comment gérer les conditions de départ en formation, le remplacement des salariés pendant leur absence, etc
Le coût de la formation serait réparti entre l'Etat, l'entreprise et le salarié et pourrait d'ailleurs faire partie de la négociation salariale.

Négocier le développement d'organisations du travail qualifiantes et faire de la formation un élément de la négociation salariale

Des programmes communautaires pourraient encourager l'ouverture de négociation portant sur des organisations du travail qualifiantes à travers la préconisation d'incitations fiscales et par la mise en place d'indicateurs montrant l'effort accompli en matière de recherche, d'investissement, de formation de toutes les catégories de salariés et particulièrement des publics cibles. L'objectif serait d'éviter grâce à la négociation que l'introduction des technologies de l'information ne se fassent dans un univers qui resterait fortement hiérarchisé où l'on "sortirait du fordisme tout en restant dans le taylorisme".
On peut faire l'hypothèse que si les entreprises sont toutes soumises aux mêmes conditions et obligations (donneurs d'ordre et sous-traitants à égalité) elles s'acquitterons plus volontiers de leur responsabilité en la matière

Dans le même esprit, ces programmes pourraient considérer l'idée de reconstruire et de généraliser le rapport école-entreprise en demandant à chaque entreprise de prévoir des postes ou des fonctions pour l'accueil des jeunes et de rendre disponibles des salariés pour les encadrer, notamment les salariés plus âgés et expérimentés dont les entreprises cherchent parfois à se séparer.

Organiser une négociation sectorielle européenne à partir d'un dialogue industriel

La question de l'anticipation des changements et de la formation en conséquence des salariés dépasse le champ de l'entreprise et même de la branche nationale. C'est pourquoi il pourrait être envisagé d'ouvrir un dialogue industriel ou technologique visant à anticiper et préparer les changements à venir (technologiques ou autres) dans la branche dans l'espace européen. Elle prendrait en compte la nécessité d'anticiper les changements quels qu'ils soient et de préparer les salariés soit à se reconvertir soit à se maintenir à jour dans leurs compétences. Dans les situations où la menace de restructuration tient plus aux opérations financières qu'au changement technologique, l'anticipation devrait rester la règle. Compte tenu que ces menaces se multiplient, l'enjeu du maintien de l'employabilité de tous les salariés devient essentiel et doit s'inscrire dans la durée.

Définir des groupes cibles

D'où l'intérêt de définir des groupes cibles de personnes particulièrement sensibles au risque d'exclusion, et tout particulièrement les salariés de plus de 40 ans qui n'ont pas connu de véritable évolution professionnelle. Un effort significatif doit être fait en direction de ce groupe qui, en France et sans doute aussi dans d'autres pays latins, représente à l'heure actuelle un nombre considérable de salariés qui n'ont bénéficié d'aucune formation depuis des années. Ce serait aussi l'occasion de poser le problème en termes d'égalité professionnelle puisque ces emplois sont occupés majoritairement par des femmes (80% des emplois ouvriers et employés). Peut-être pourrait-on ainsi éviter de reproduire des situations telles que, dans le meilleur des cas, les mise à la retraite précoce de salariés de l'automobile (et de bien d'autres secteurs) qui n'avaient bénéficié d'aucune formation ni évolution de carrière.

Est-il réaliste d'envisager des négociations au niveau européen sur ces questions ?

Du fait de l'éclatement de l'entreprise et de la pression des logiques de court terme, les régulations doivent nécessairement se situer en amont des entreprises, au niveau de la branche européenne, pour ne pas mettre en difficulté les entreprises vertueuses et garantir l'égalité des conditions de la concurrence pour tous. Mais peut-on envisager des négociations au niveau européen sur ces questions : quel cadrage interpro et quelle négociation sectorielle ? Quelle est la position des acteurs sociaux ? y a-t-il un minimum de consensus entre eux ? sur quels points seraient-ils demandeurs de négociation ?

Le patronat allemand qui a longtemps incarné le modèle rhénan et soumis de plein fouet à la concurrence du modèle anglo-saxon est lui-même traversé de tendances diverses. Il n'est semble-t-il pas favorable à l'idée de faire de la formation un sujet de négociation européenne. Au sein de l'UNICE certains expliquent cette position par le fait qu'en Allemagne la formation continue fait partie des investissements dont la direction de l'entreprise a, en lien avec le conseil d'entreprise, la seule responsabilité. D'autre expliquent cette position par le fait que compte tenu du débat interne qui se déroule actuellement en Allemagne sur cette question, les acteurs sociaux ne souhaiteraient pas qu'un débat européen vienne complexifier une situation interne déjà passablement compliquée. Par contre ils ne semblent pas se rendre compte à quel point leur isolement en Europe sur cette approche de la formation peut leur être préjudiciable et les amener à renoncer à un modèle qui a pourtant fait ses preuves.

Certes, les lignes directrices pour l'emploi invitent fortement les acteurs sociaux à négocier sur ces thèmes. De même le document de la Commission et les conclusions du sommet de Lisbonne invitent les partenaires sociaux à moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines : améliorer la capacité d'insertion professionnelle, réduire le déficit de qualification en accordant plus d'importance à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, en encourageant les partenaires sociaux à conclure des accords sur l'innovation et sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, enfin adopter un cadre européen définissant les

nouvelles compétences de base dont l'éducation et la formation tout au long de la vie doit permettre l'acquisition.

La demande de la CES d'ouvrir des négociations sur la formation a reçu une réponse négative de l'Unice. Bien que ce sujet , dans son contenu, soit considéré au départ comme consensuel il suscite en fait des réactions très vives. Le patronat allemand notamment y est opposé. Le rapport Gyllenhammar a reçu un accueil mitigé des acteurs sociaux européens. L'Unice y est hostile du fait du sujet lui-même qui ouvre la voie vers l'information-consultation et par ce qu'il avance un certain nombre de propositions jugées trop pointues ou trop fortes par certains[20]. Certaines de ses propositions sont néanmoins plus ou moins reprises dans le document de la Commission et dans les conclusions du sommet de Lisbonne notamment :

- Le refus de l'accès à des subventions publiques aux entreprises procédant à des licenciements sans avoir pris les mesures nécessaires pour sauvegarder l'employabilité des travailleurs licenciés.
- L'incitation des entreprises (procédure facultative) à rédiger un rapport annuel sur la gestion du changement : procédure qui permettrait de diffuser les bonnes pratiques et le bench marking. Ce rapport annuel pourrait servir de critère pour l'attribution de tous les contrats publics et de toutes les aides financières au niveau européen national et régional.
- La proposition de faire que la formation fasse partie intégrante de la structure des coûts et que les entreprises élaborent chaque année des plans de formation en accord avec les représentants de salariés.
- Le développement du dialogue social ce qui présuppose l'information et la consultation non seulement sur les répercussions sociales des restructurations mais encore sur les grandes orientations de la politique industrielle et de l'emploi. *Le dialogue sectoriel sur le changement est riche de possibilité et doit être développé à tous les niveaux y compris celui de l'Europe.*

## Conclusion : les pouvoirs publics doivent créer un cadre propice à la négociation

Quel besoin de régulations serait nécessaires au niveau européen pour bloquer la spirale ? comment aborder la question en des termes qui soient acceptables pour les acteurs syndicaux et patronaux ? quels sujets proposer qui soit susceptibles de faire l'objet de négociations européennes : par exemple au niveau sectoriel, définition des besoins en formation, des formes de prise en charge ? est-il pensable de le lier à la discussion sur l'organisation du travail ?

[20] notamment le préambule : « *il incombe aux autorités publiques, y compris au niveau européen, de fixer des normes minimales contraignantes afin d'empêcher des comportements incorrects, en particulier en matière d'information et de consultation des travailleurs*"

N'y a-t-il pas une responsabilité des pouvoirs publics au niveau national mais aussi européen de prendre les mesures nécessaires pour pallier les effets de la fragmentation du monde de l'entreprise et des nouveaux rapports de travail dont ils ont encouragé le développement ? A cet égard la formation doit être considérée comme une responsabilité collective. Il reviendrait alors aux pouvoirs publics européens et nationaux d'impulser cette dynamique, de créer les conditions nécessaires à l'élaboration de ces régulations. Les moyens existent. L'arsenal communautaire permet à la Commission européenne d'amener les partenaires sociaux à la négociation ou, à défaut, de légiférer à leur place. De même il est toujours possible de conditionner l'octroi des aides communautaires à un certain nombre de conditions visant l'entretien des compétences et la formation.

**Hugues BERTRAND**
**Anne-Marie GROZELIER**
**Bruno TRENTIN**

## Partie 5

### 2002 : 7ème Biennale

### Europe-Emploi-Elargissement- Approfondissement

« Quelle Europe, pour quelle alternative à la mondialisation »

Bruno Trentin, sur ce thème, débat avec Alain Mérieux, Président Directeur Général de Bio-Mérieux et Klaus Schmitz, ancien responsable du DGB, responsable de la Recherche au Ministère allemand du Travail.

Le débat est animé par Pierre Delohen, journaliste au « Moniteur » dont l'introduction citée ci-dessous résume parfaitement les questions découlant du contexte de 2002 et la problématique de la réflexion :

« Pierre Delohen rappelle à l'attention de ses interlocuteurs les quelques grandes questions auxquelles il les soumettra : comment concilier l'approfondissement et l'élargissement de l'Europe, va-t-on vers une Europe vouée au libre-échange illimité, va-t-on vers la construction d'une Europe à vocation inséparablement politique et sociale, comment relayer auprès des instances de décision le sentiment des citoyens désireux de donner du corps à leurs convictions européennes, et plus radicalement encore, quelle Europe peut-on souhaiter comme alternative à la mondialisation ? Y a-t-il d'ailleurs nécessité de définir la mondialisation ? Ce concept est-il bien formulé ? »

Bruno Trentin est alors, depuis 1994, membre permanent du Comité de Pilotage des Biennales de Lasaire.

# LES CAHIERS

7e Biennale 2002

***EUROPE – EMPLOI – ELARGISSEMENT***
***APPROFONDISSEMENT***

**N° 26**

Synthèse des débats de la 7e rencontre biennale de Lasaire
organisée les 17 et 18 octobre 2002 à Lyon
avec le soutien de la Commission de l'Union européenne

*mai 2003*

## 2. DEBAT

### QUELLE EUROPE POUR QUELLE ALTERNATIVE A LA MONDIALISATION ?

- Bruno Trentin, député européen
- Klaus Schmitz, responsable de la recherche au ministère allemand du travail
- Alain Mérieux, président de Mérieux

débat animé par Pierre Delohen, journaliste

## QUELLE EUROPE POUR QUELLE ALTERNATIVE A LA MONDIALISATION ?

Pierre Delohen rappelle à l'attention de ses interlocuteurs les quelques grandes questions auxquelles il les soumettra : comment concilier l'approfondissement et l'élargissement de l'Europe, va-t-on vers une Europe vouée au libre échange illimité, va-t-on vers la construction d'une Europe à vocation inséparablement politique et sociale, comment relayer auprès des instances de décisions le sentiment des citoyens désireux de donner du corps à leurs convictions européennes, et plus radicalement encore, quelle Europe peut-on souhaiter comme alternative à la mondialisation ? Y a-t-il d'ailleurs nécessité de définir la mondialisation ? Ce concept est-il bien formé ?

**Bruno Trentin** estime que ce concept mériterait d'être un peu plus précisément défini, dans la mesure où il concerne une réalité qui dépasse largement l'échange des biens, des services et de l'information et qui renvoie à un changement qualitatif dans le "gouvernement" en tant que tel de la planète toute entière. Le terrorisme à grande échelle constitue un défi lancé à ce gouvernement de la planète qui a deux réponses à lui donner qui correspondent à deux façons d'interpréter le sens du processus de mondialisation : soit on fait fond sur une organisation plurielle du gouvernement mondial à travers ses grandes organisations internationales, l'ONU aussi bien que le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC, ou à l'inverse on s'en remet à la pré-éminence de la seule super-puissance qui est d'autant plus libre d'agir que l'Union européenne n'est pas en mesure de s'affirmer politiquement. La forme plurielle de la gouvernance mondiale traverse à l'heure actuelle, une phase problématique, brouillée qu'elle est par les conséquences de l'élargissement et les tensions spécifiques suscitées par la menace d'un terrorisme international.

**Klaus Schmitz** est très désireux de faire entendre sur la même question un point de vue différent. A ses yeux, rien ne prouve que l'on se trouve en présence d'un processus de mondialisation. Il conteste d'autant plus la réalité d'un tel processus, dès lors que l'on envisage le développement culturel dans le monde au sens large. Selon lui, la réalité culturelle fait apparaître des fractures de plus en plus nettes. Précisément, le terrorisme est l'expression de ce type de fracture. De fait, il faut savoir réduire le processus de mondialisation aux deux niveaux spécifiques où il se déploie, celui de la finance internationale et celui des entreprises multinationales. Dans les autres sphères, la mondialisation se limite aux interactions toujours plus denses entre les trois pôles que sont l'Amérique du Nord, l'Europe, et le Japon (la triade), ce qui laisse hors de ce jeu...le reste du monde. Cette rectification n'est pas proposée pour la seule satisfaction d'un débat académique, mais parce que c'est dans ce contexte qu'on peut correctement interpréter le sens d'une organisation comme ATTAC, qui trouve en Allemagne en tout cas un succès considérable, mais bien sûr également en France (d'où cette organisation est originaire). Il faut donc considérer de façon distincte la spécificité des aspects culturels d'une part, et de l'autre la mondialisations effective des réalités financières et du mode d'intervention des acteurs transnationaux que sont les grandes entreprises internationales.

**Alain Mérieux** tient à s'exprimer d'abord et avant tout en tant qu'industriel. A ses yeux, la mondialisation est une réalité qui s'impose comme une évidence à tous les échanges

économiques et marchands. Il n'est pas question de la refuser. L'Europe ne modifie guère, selon lui, les données du jeu, tant dans le domaine des marchés financiers que dans celui des "acteurs transnationaux". L'Europe est actuellement dans une phase où elle marque le pas et où elle manque singulièrement de souffle politique.

Cependant, la construction européenne a au moins eu le mérite d'amener la paix au sein du continent. Mais, même à s'en tenir au plan économique et social, il est incontestable que l'Europe a constitué pour les pays membres, comme la Grèce et le Portugal, encore relativement en retard au moment de leur adhésion, un formidable facteur d'accélération. C'est d'ailleurs à cet aspect des choses que les pays de l'Est sont le plus sensibles.

Le déficit le plus grave dans la construction européenne, et en particulier en France, c'est le retard grandissant par rapport aux Etats-Unis, en matière de recherche et de développement technologique. A ce sujet, Alain Mérieux insiste sur le fait que la recherche et le développement technologiques ne sont pas le résultat en quelque sorte naturel de la prospérité économique. Il y faut une volonté politique affirmée. Le général de Gaulle, en son temps, avait pris la décision de doter la France d'une industrie nucléaire, d'un programme de recherches spatiales, du lancement du TGV. Le président Clinton avait, de son côté, tenu à imposer trois priorités, le "manufacturing", les technologies de la communication, et la recherche en biologie.

Le *National Institute of Health* a ainsi vu son budget multiplié par quatre en dix ans, ce qui correspond à soixante fois le budget de l'INSERM... On pourrait faire le même genre d'observations pour le *National Cancer Institute*, ainsi que pour le *Centre des maladies transmissibles*. Ces organisateurs ont d'ailleurs l'obligation statutaire de sous-traiter 2,5% de leur budget respectif à de petites entreprises américaines. Moralité : les Etats-Unis ne sont nullement libéraux économiquement dans le domaine de la recherche. Ils sont tout simplement interventionnistes, et de la manière la plus intelligente. C'est une leçon que la classe politique française, à quelques exceptions près, ne semble pas avoir comprise.

Sollicité à nouveau sur le thème du caractère inévitable et irréversible de la mondialisation, **Bruno Trentin** insiste à nouveau sur la nécessité de mettre en place une gouvernance de la mondialisation, qui impose des règles au processus. Car une mondialisation sans règles est facteur de tension, de ruptures, de fractures que Klaus Schmitz a déjà évoquées. L'hégémonie unilatérale de la culture occidentale sur le monde est inséparable d'une répartition très inégale des ressources, à commencer par la première d'entre elles, le "savoir" (sans lequel aucune démocratie ne peut se maintenir) et elle se traduit par un déséquilibre effrayant. Parmi les centaines de millions d'exclus se répand le sentiment qu'économiquement, et plus encore culturellement, ils sont privés d'agir sur le cours du monde, et sur celui de leur propre vie. D'où le terrorisme, qui bien plus que la conséquence de la misère économique, est l'expression d'un sentiment d'humiliation historique.
Il y a donc nécessité de donner une forme civilisée à la mondialisation, plus exactement une forme de gouvernance à l'échelle de ce défi, qui est le sens politique du projet de construction européenne. C'est en tout cas l'indication d'une voie possible, qui doit encourager d'autres régions du monde à afficher une ambition du même ordre. Il s'agit donc pour l'Europe de faire sentir son influence dans les grandes institutions internationales, de trouver un code de bonne conduite visant à corriger le déséquilibre des ressources et le caractère par trop unilatéral de certaines décisions politiques, de manière à en faire bénéficier l'ensemble de la planète.

**Klaus Schmitz** tient à confirmer à son tour la justesse des analyse de Bruno Trentin. Il convient, selon lui, de donner sa forme politique propre au processus économique dont la mondialisation est porteuse. L'histoire des pays européens montre clairement que la mise en place de l'Etat Providence a été l'aboutissement de choix politiques continus à partir des lois et d'accords collectifs entre les partenaires sociaux. Mais cette structuration de la réalité sociale s'était jusqu'à présent toujours exprimée dans un cadre national. Or, désormais, l'échelle d'intervention est différente : l'Union européenne se construit, dégageant un vaste marché intérieur et reposant sur l'action de l'Union monétaire et les effets de la compétitivité d'un bout à l'autre de cet espace. Par ailleurs, il faut aussi reconnaître l'internationalisation de la vie économique. Mais que ce soit au niveau de l'Union européenne ou celui de l'ensemble du monde, on n'assiste guère à la mise en place d'une régulation réelle des processus économiques. L'Allemagne a longtemps prôné l'économie sociale du marché. Mais celle-ci se trouve subvertie dans la mesure même où la dimension purement nationale de l'économie allemande perd de sa pertinence. Comment peut-on réagir à cet état de choses en se plaçant au niveau européen ?

A cet égard, Klaus Schmitz se borne à deux remarques : la régulation politique, en fait la régulation sociale des processus économiques, tient à la question préalable de savoir s'il convient ou non d'exprimer une ambition politique dans ce domaine. En cédant à un certain pessimisme, à moins qu'il ne s'agisse de jouer les provocateurs, l'orateur allemand ne dissimule pas son impression personnelle : une telle envie politique ne se fait pas sentir actuellement au niveau européen. A sa place, on constate le règne de la technocratie et des procédures compliquées, mais il n'y a nulle trace d'une véritable initiative qui envisage de définir une politique sociale de lutte contre l'exclusion sociale (certaines politiques industrielles peuvent traduire de fait cette préoccupation). Plus radicalement encore, l'idéologie du néo-libéralisme, qui règne au sein des instances européennes, tient à maintenir la toute puissance étatique à distance du domaine économique, c'est d'ailleurs la façon la plus simple pour les responsables politiques de justifier leur inaction. La tragédie, c'est que le marché européen a bien été mis en place, mais pas les instruments politiques à l'échelle de l'Europe, à commencer par ceux qui permettraient de coordonner politique économique et politique financière. On ne saurait assurément pas parler dans ces conditions de "gouvernance économique". Il ne s'agit pas seulement de l'existence ou non d'une politique économique pour l'ensemble de l'Union. En fait, derrière cette incapacité, se fait jour la question de savoir si oui ou non la volonté existe de donner une dimension politique à l'ambition européenne. Klaus Schmitz ne dissimule guère son scepticisme à ce sujet. La Convention européenne saura-t-elle relancer l'idée européenne ? On peut en douter, malheureusement, et l'économiste allemand fait le constat qu'en fin de compte, l'Europe dispose d'un nouveau Traité extrêmement compliqué, chargé de faire oublier l'absence de toute nouvelle initiative politique. Ce ne sont pas seulement les gouvernements nationaux qui sont là mis en cause, mais également les partenaires sociaux. Aussi bien les syndicats que les organisations patronales sont parfois tellement incapables de se déprendre de leurs structures nationales, de leurs conflits nationaux, de leurs petits enjeux purement nationaux, qu'ils s'interdisent de prendre la mesure de l'importance de la question européenne. Il y a comme une sorte de refus chez les uns et les autres d'accepter l'incidence du point de vue européen sur les problèmes bureaucratiques spécifiques qui les concernent. Le fait de vouloir ignorer la dimension européenne des choses n'est pas seulement à reprocher aux gouvernements, mais peut-être s'agit-il pour tous les acteurs collectifs de prendre plus de temps pour s'approprier l'idée qu'il ne suffit pas seulement de construire l'Europe selon des procédures purement bureaucratiques, mais bel et bien de construire une *politique* européenne.

Invité à préciser le sens qu'il donne à la notion de *gouvernance* considérée comme un contrepoids à la mondialisation sauvage, Bruno Trentin la commente en y voyant l'expression condensée d'une logique politique plurielle s'exerçant à l'échelle de la planète. L'Union européenne en est un exemple, mais également le *Mercosur* en Amérique latine. Le risque est grand, en effet, que laissée à elle-même, l'hyperpuissance américaine ne fonctionne comme le grand exemple à imiter dans toutes ses initiatives : que l'on songe un instant à la tentation pour un des *Etats voyous*, comme les qualifient les Etats-Unis, de se lancer à son tour, par esprit d'imitation dans une guerre préventive…

L'Union européenne est en proie à un affrontement politique interne qui ne dit pas son nom, entre les forces qui jouent dans le sens d'un repli national et donc d'une restriction imposée au rôle de la Commission (ainsi que, par voie de conséquence, au Parlement européen) et celles qui poussent à agréger autour de l'Euro une forme de gouvernement coordonné des politiques économiques en Europe. Si ce second terme de l'alternative l'emportait, la porte s'ouvrirait pour une politique de coopération économique internationale qui contribuerait à redresser quelque peu les grands équilibres régionaux. Pourquoi n'est-il pas possible, s'interroge Bruno Trentin, d'établir, par exemple, avec les pays producteurs de pétrole des contrats de longue durée à prix stables *rédigés en euros* ? Seule l'inexistence d'un sujet politique européen explique que l'Union européenne ne puisse pour l'instant y parvenir.

L'élargissement va placer en pleine lumière toute une série de problèmes que l'Union avait jusqu'alors laissés dans l'ombre : la nécessité de faire "éclater" la politique agricole commune, c'est-à-dire de reconvertir en partie les structures agricoles et industrielles de l'Europe des quinze sous la pression de la nouvelle division du travail élargie qui devra être imaginée et encouragée. C'est à la qualité et à l'ampleur des réponses que les décideurs européens sauront donner à ces questions, que l'Europe saura ou non se constituer en partenaire capable de dialoguer, loin de toute opposition de principe, avec les Etats-Unis, d'égal à égal.

**Alain Mérieux** contresigne lui aussi, fût-ce à son corps défendant, le constat que l'Europe n'est pas une puissance. Cette évidence l'a particulièrement frappé après les évènements du 11 septembre, à l'occasion de la réunion internationale de Shanghaï réunissant les trois principaux responsables de la sécurité mondiale, le russe Poutine, le chinois Jiang Zemin et bien entendu, le président américain Busch. De représentant européen point !
Se retournant vers son expérience professionnelle d'industriel, il fait par ailleurs le constat que les Etats-Unis, non contents d'exercer leur hégémonie économique, s'imposent aussi de plus en plus sur le plan culturel et juridique : les normes de fabrication, la rédaction des brevets, le droit des contrats, et de façon plus générale les normes juridiques expriment tout simplement les conceptions et les pratiques des juristes américains. S'y ajoutent la philosophie du management à l'américaine, centrée sur la "shareholder value" et le "corporate governance". L'industriel français se déclare au contraire partisan d'un capitalisme latin reposant sur des rapports humains plutôt que sur des rapports…financiers. On y gagne non seulement l'avantage de se confronter avec des êtres de chair et de sang plutôt qu'avec des abstractions chiffrées, mais aussi de définir des horizons de gestion un peu plus desserrés que les deux trimestres, au delà desquels les analystes à l'anglo-saxonne refusent de porter leur regard. L'introduction des "stock-options" dans la vie des entreprises correspond à une véritable déviation par rapport à la saine gestion des entreprises. Alain Mérieux en est même arrivé à voter par trois fois au sein d'un conseil d'administration avec la CFDT et la CGT contre les décisions inspirées par ce management court-termiste à l'américaine ! Ses convictions

d'industriel vont bien plutôt au partenariat, c'est-à-dire au partage d'une même motivation collective au sein d'une équipe impliquée dans la réussite d'un projet conçu en commun.
Aussi, la mondialisation imposant seule sa règle et ses contraintes, il n'est guère surprenant que l'application des 35 heures aux entreprises françaises ait entrainé bien des conséquences non prévues. Les centres de recherche émigrent au-delà des frontières nationales. C'est ainsi qu'une loi bien intentionnée finit par aboutir à l'effet inverse.

*"Comment faire vivre ou revivre le projet européen, au moins en termes sociaux, c'est-à-dire avant tout par l'emploi et les minima sociaux ?"* demande alors **Pierre Delohen** aux trois protagonistes du débat.

**Bruno Trentin** insiste sur la nécessité d'une Europe fonctionnant avec plus de transparence aux yeux des citoyens. A ce sujet, la Convention actuelle, porteuse de réformes institutionnelles, ne fera du bon travail que si elle ne cesse pas d'associer la définition du fonctionnement des institutions européennes avec les finalités économiques et sociales à la destination desquelles tous ces rouages auront été conçus. Cet effort ne pourra en effet trouver un écho dans les opinions publiques que s'il est relayé par les différents parlements nationaux. A n'y pas parvenir, le risque est grand de réserver le pilotage du projet européen à un cénacle d'experts toujours plus confinés dans leur langage abstrait et indéchiffrable. Il y a donc un combat à mener pour que les termes de cette alternative soient clairement explicités devant l'opinion publique.

Un pas cependant, un tout petit pas dans la bonne direction, celle consistant à définir des objectifs caractérisant spécifiquement le projet européen, a été fait il y a quelques mois par la Commission, lorsqu'elle a reconnu que l'on ne pouvait pas séparer les problèmes économiques, sociaux et ceux suscités par le souci du développement durable auquel les responsables européens sont attachés. D'où bien des conséquences. Il faudra ainsi apprendre à recadrer certaines perspectives : pour s'en tenir à un exemple, la formation tout au long de la vie devient une priorité classable parmi les objectifs économiques et non plus comme l'accompagnement secondaire que certains seraient tenter d'y voir, ou plus exactement comme un ajout "humaniste" a posteriori. Dans le fil de cette observation, Bruno Trentin place parmi les grandes ambitions caractéristiques de la construction européenne, celle d'entraver l'essor, que l'on constate partout sur la planète, d'une caste minoritaire de gens dotés des connaissances et des savoirs requis par le marché, se distinguant tous les jours un peu plus d'une majorité de personnes restée en deça de la fameuse "fracture numérique". L'Europe doit se constituer aussi comme un projet visant à éviter la constitution de cette société de castes plus encore que de classes. La meilleure façon d'y parvenir, c'est d'exposer clairement les termes du problème aux yeux de l'opinion publique et d'impliquer, au besoin avec une certaine brutalité, les citoyens dans les choix qui, sinon, risqueraient de se faire sans eux, et pourquoi pas, contre eux.

**Klaus Schmitz** partage naturellement les préoccupations de Bruno Trentin, à ceci près qu'il aimerait, quant à lui, proposer une analyse plus concrète de la situation. Se référant aux travaux de la Convention, il estime que ce n'est qu'à la condition que des institutions proprement européennes seront en position de force, qu'une politique européenne pourra avoir quelque réalité. Tout dépendra donc à l'avenir du rôle de la Commission, et par voie de conséquence, de celui du Parlement européen. A l'inverse, l'idée de mettre en place un

président de l'Union européenne reviendra, en réalité, à choisir de renforcer le Conseil des ministres, dont on voit mal en quoi il faciliterait l'émergence d'une politique véritablement européenne, dès lors qu'il serait constitué de représentants de pays attachés, les uns et les autres, à la protection de leurs intérêts nationaux. Il n'y aura pas de politique européenne sans institutions européennes : à ce titre, il est certes permis à chacun de critiquer la politique monétaire de la Banque centrale européenne, mais il n'en reste pas moins vrai qu'elle fait bel et bien de la politique *européenne*. Le combat pour l'Europe se situe autour de cet enjeu : la Commission va-t-elle ou non s'imposer ?

Deuxième observation sur l'avenir de l'Europe : une politique réellement européenne n'existera que le jour où ses responsables sauront ne pas se perdre dans les aspects secondaires et le détail des problèmes à traiter. Il faut apprendre à définir l'essentiel, c'est-à-dire ce qu'on peut maîtriser depuis sa conception jusqu'à sa réalisation. Klaus Schmitz cite, à cette occasion, le cas des nouveaux pays qui vont adhérer à l'Union : ne vont-ils pas avoir à s'approprier, règlement par règlement, l'intégralité de *l'acquis communautaire* ? Cette énorme masse de textes était-elle si nécessaire ? Ne parlons pas même de ce qui relève de la politique agricole, qui constitue déjà en soi un problème. Il faut donc oser poser la question de savoir si les partisans d'un renforcement de la Commission ne gagneraient pas en crédibilité s'ils s'avouaient prêts à "rapatrier" certaines compétences vers les échelons nationaux. Ne serait-il pas opportun de définir un nouveau compromis entre le niveau de décision européen et les niveaux nationaux, qui se traduisait, dans certains domaines, par un renforcement des compétences européennes, mais dans d'autres, par leur réduction. Et chacun sait bien que pour ce qui concerne la politique extérieure, la sécurité intérieure de l'Union et l'environnement, le souhait général va vers un accroissement des pouvoirs européens.

Pour ce qui relève de la politique sociale de l'Europe, il faut bien reconnaître que, dans la mesure même où les traditions nationales sont sur ces questions particulièrement enracinées dans leurs différences, l'initiative, tant souhaitée par la France, de parvenir à une harmonisation des politiques sociales s'avère tout bonnement irréaliste. Il va falloir définir un équilibre très délicat entre le rôle des instances européennes habilitées à définir plus fermement un cadre juridique valable pour l'ensemble de l'Union, et la mission des partenaires sociaux et des Etats nationaux qui en définiront les contenus respectifs. Mais là encore, il faut veiller à ne pas imposer une vision par trop unifiante en matière sociale. Quelques grandes inflexions suffiront, comme le degré d'implication des salariés dans la gestion des entreprises, le souci de définir un type de droits sociaux partout présent dans l'Union, ou encore l'interdiction de soumettre un certain nombre de services sociaux à la concurrence, etc. Dans ce contexte, il devient impératif de conférer un caractère opposable aux droits fondamentaux, figurant dans la Charte, sur laquelle pourra veiller la Cour de Justice européenne. Car il convient que les salariés puissent porter plainte devant elle, dans le cas où ces droits fondamentaux se verraient violés par des coutumes ou des dispositions privées. C'est ainsi que pourra se bâtir une jurisprudence en matière sociale, solution bien préférable à celle qui consisterait à définir par en haut un droit social imposable d'entrée de jeu à tous les Etats membres. Ce qui n'empêchera pas chaque Etat membre de conserver son propre système de droits sociaux, dès lors qu'il n'entrera pas en contradiction avec la jurisprudence de la Cour de Justice.

Klaus Schmitz estime en effet que les partisans d'un modèle unique pour l'Europe n'offrent aucune stratégie pour y parvenir et qu'ils démarrent de toute façon avec des prétentions trop élevées pour obtenir des résultats vraiment tangibles. Quoi qu'il en soit, il faut compter sur la jeune génération, laquelle s'est mise à distance des préjugés nationaux. L'usage de la monnaie

commune, l'Euro, contribuera peut-être là aussi à susciter cet état d'esprit spontanément européen, ainsi que l'habitude des voyages intra-européens. Les grands groupes industriels européens jouent déjà un rôle dans ce sens, dans la mesure où ils ne peuvent pas ne pas donner naissance à un état d'esprit commun, par rapport auquel bien des responsables politiques paraissent pris dans des conceptions encore très "provinciales". Ainsi, les Allemands comprennent difficilement que les Français ne trouvent rien à redire à l'énorme corpus de règles (prés de quatre fois plus que le reste de la règlementation européenne) consacré à définir les moindres détails du système de subventions à la PAC, dont le poids pèse si lourd dans le budget général de l'Europe. L'Allemagne, de son côté, mériterait sans doute elle aussi des critiques. La jeune génération n'aura pas, tel est le vœu de Klaus Schmitz, les œillères des anciens intérêts trop étroitement nationaux.

**Alain Mérieux** se référant à une distinction légendaire entre les "saltimbanques" et les "métreurs", les uns et les autres tour à tour ou simultanément nécessaires au bon fonctionnement d'une entreprise, estime pour sa part que la construction de l'Europe a été ces derniers temps trop gérée par les métreurs et qu'il serait temps de passer le relais à des saltimbanques. L'Europe a besoin de vision, prospective et partagée par tous.

La vision peut venir, l'industriel rejoint ici les convictions exprimés sur ce point par Klaus Schmitz, des nouvelles générations. Il évoque l'effet extrêmement stimulant qu'un séjour d'un an hors des frontières nationales avait suscité chez des étudiants issus de la région Rhône-Alpes et financés par elle. Près de 6000 d'entre eux étaient revenus dotés d'une seconde langue et l'esprit élargi aux dimensions du continent sinon de la planète. D'où l'idée de définir un projet de recherche européen donc transnational, centré sur deux ou trois grands thèmes, comme Clinton l'avait proposé au début de son premier mandat pour relancer la recherche américaine. L'exemple des Etats-Unis n'est d'ailleurs pas le seul à proposer à l'Union européenne. Il y a aussi celui de la Chine qui joue avec beaucoup plus de détermination la carte de l'éducation, de la recherche et de l'élévation systématique du niveau de compétence de sa population. La meilleure preuve qu'elle obtient des résultats dans ce domaine, c'est que les Etats-Unis n'hésitent pas à lui sous-traiter des pans entiers de la fabrication de produits relevant de la plus haute technologie. Il y a aussi, pour expliquer le haut niveau de compétence atteint ces dernières années par la Chine, à tenir compte de la diaspora chinoise formée dans le monde entier, et qui finit toujours par retourner au bercail. L'Inde, elle aussi, commence à s'affirmer dans la technologie de pointe. Education, recherche, politique étrangère, c'est à partir de ces trois points d'appui que l'Europe doit à son tour trouver un niveau plus immédiatement concret, l'intervenant français souligne l'urgence de mettre en place une fiscalité harmonisée, par où serait rendue possible la lutte contre la corruption, phénomène d'ampleur internationale auquel doivent correspondre des outils de lutte eux aussi internationaux. N'oublions pas qu'à l'heure actuelle, 55% de la finance mondiale se réfugie à l'abri de paradis fiscaux.

## ***Sur l'élargissement***

**Pierre Delohen** commence par interroger l'ancien syndicaliste italien.

Pour éviter la crise profonde qui menace désormais la construction européenne, si le bon choix n'est pas fait, il faut que l'élargissement soit l'occasion de procéder à de grandes

réformes dans le fonctionnement de l'Europe. Relayant la mise en garde de Klaus Schmitz, **Bruno Trentin** insiste donc à son tour sur la nécessité de redéployer autrement l'immense budget de la politique agricole commune, qui absorbe près de la moitié des ressources financières de l'Union. Or, cette politique agricole est délibérément protectionniste à l'égard des pays exportateurs du tiers monde. Il est temps de redistribuer cette masse financière au bénéfice des nouveaux pays membres et d'accepter une augmentation régulière des coûts de production, ou bien, autre politique agricole possible, de jouer la carte de la qualité des produits, suffisamment sûre d'elle-même pour s'exposer sans protection spécifique à la compétitivité internationale. Le changement de cap est désormais à envisager non pas dans une décennie ou deux, mais d'ici à quelques mois... Autre proposition : aménager et accompagner tout ce qui va dans le sens d'une nouvelle division internationale du travail, en recourant à une politique de coordination économique venant entériner la délocalisation prévisible des industries traditionnelles vers les pays de l'Est et d u centre de l'Europe. A l'inverse, il s'agira de trouver des formes de coopération permettant à des centres d'excellence, forts du haut niveau de leur recherche et de la haute qualification de leurs salariés, d'affronter la concurrence mondiale en matière de services et de biens de haute technologie.

Par ailleurs, Bruno Trentin, rejoignant là encore la position de Klaus Schmitz, se méfie de l'idée, présente dans le projet proposé par la Convention, de placer à la tête de l'U.E. une présidence dont déciderait le Conseil des gouvernements européens. Ce serait là mettre en place une logique qui dégraderait la Commission au niveau de simple appendice administratif du Conseil des Etats. Une telle constitution replierait l'Europe sur elle-même. Il deviendrait en effet impossible de faire participer une série de petits pays au gouvernement européen, puisqu'il leur serait désormais plus difficile de faire entendre leur voix, comme c'est encore le cas dans la Commission et le Parlement.

L'élargissement crée enfin l'occasion de réduire en profondeur l'aire d'extension du pouvoir réglementaire de l'Europe. Quelle nécessité y a-t-il par exemple que le Parlement européen se prononce sur la date d'ouverture de la chasse aux oiseaux migrateurs dans telle ou telle région d'Europe, sur le droit imposable à la bière russe importée en Finlande, ou sur la configuration des essieux de camion ? Or, la moitié des règlements européens porte sur ce genre de détails qui bafouent par leur existence même le principe de subsidiarité. Il serait bien préférable, si la Commission et le Parlement veulent s'affirmer politiquement, qu'ils consacrent leurs forces à définir des lignes claires en matière de sécurité, de politique étrangère, de défense et qu'ils tracent des orientations-cadres en matière de politique économique et sociale. Plus simplement, sans exporter une nouvelle part de souveraineté à l'Union, il conviendrait de viser à plus de coordination dans les politiques nationales. Ce devrait être maintenant la grande cause en faveur de laquelle devraient se battre tous ceux qui entendent faire contrepoids à la BCE, seul pôle actuel de politique économique à l'échelle de l'Union. Il convient en effet de la contrer, dès lors que l'on considère les deux années qui viennent de s'écouler, au cours desquelles elle est restée passive, résolue à ne pas baisser le niveau des taux d'intérêt pour relancer l'économie européenne, et à s'en remettre pour ce faire au retour éventuel de la croissance américaine.

Bruno Trentin propose de définir des investissements européens voués à réaliser les objectifs de la conférence de Lisbonne (société de la connaissance, recherche, formation continue, structure intégrée de la communication, etc), lesquels resteraient pendant trois ans extérieurs au calcul des déficits budgétaires autorisés pour les différents gouvernements nationaux et soigneusement validés par la Commission européenne jusqu'à ce que les objectifs de Lisbonne

soient atteints. C'est en proposant des dispositifs concrets de ce genre qu'on peut redonner un contenu véritable à la construction européenne.

Avant de proposer son analyse des conséquences de l'élargissement, **Klaus Schmitz** estime judicieux de revenir lui aussi sur la question du *pacte de stabilité*. Selon lui, les clauses dudit pacte ont été des plus malencontreuses, à commencer par le fameux ratio des 3%. Aussi redoute-t-il de le voir assez vite tomber en désuétude et qu'à sa place, rien ne vienne vraiment le remplacer. Quelque mal ficelé qu'il ait été, ce pacte aura été, même si son ampleur en a été limitée, un instrument de coordination des politiques économiques dans la main de la Commission. Et le risque n'est pas mince que les grands Etats de l'Union en profitent pour récupérer leur autonomie économique et, sous le couvert d'un retour à la "flexibilité" (slogan qui plait), décident d'en faire à leur guise. Si c'était là la tournure des évènements, ce serait une autre cause, il faut le craindre, de voir s'affaiblir le rôle de la Commission. En conséquence, il serait judicieux de ne pas enterrer trop vite le *pacte de stabilité*, de peur de régresser et de laisser toute latitude à ceux qui préconisent une politique économique pour le seul bénéfice de leur pays.

Sur les perspectives ouvertes par l'élargissement, Klaus Schmitz se veut plus optimiste que les intervenants qui l'entourent. L'important, selon lui, c'est de savoir susciter dans cette nouvelles zone un minimum de croissance économique. Si cette condition de base était remplie, ce pourrait être en effet, le début d'une véritable "success story" non seulement pour les pays en question, mais également pour l'ensemble des quinze. Ceux-ci seront en première ligne pour profiter des retombées de cette croissance à l'Est. Pourquoi ce qui s'est passé pour l'Irlande et auparavant pour l'Espagne et le Portugal ne devrait-il pas se reproduire et entraîner par voie de conséquence des améliorations en matière de normes sociales ? C'est une chance de croissance considérable pour l'Europe, dont les Etats-Unis ne connaîtront pas l'équivalent.

Quant aux réformes des structure que l'Union doit affronter, il faut tabler sur l'absence de préjugés des nouveaux Etats membres, lesquels ne seront pas enfermés dans le "jeu de rôle" que les pays membres de l'Europe de l'Ouest ne connaissent que trop bien. Polonais, Hongrois, et autres aborderont d'un esprit bien plus libre la nécessité des réformes et pourront agir comme un ferment pour de nouvelles idées. Croit-on vraiment que cet immense filet de règlements tatillons pourra être jeté sur ces nouveaux pays, sans qu'ils ne protestent et ne ramènent les instances européennes à un peu plus de raison ?

Pour le dire autrement, sans une réforme profonde du fonctionnement de l'Union, l'Europe ne pourra tout simplement pas "digérer" l'élargissement. L'alternative est claire : ou bien l'Europe se renforce politiquement, ou bien l'Europe se réduira à une communauté économique gérée par des technocrates sans aucune dimension politique. Mais que les pays candidats ne se trompent pas eux-mêmes de combat. Le renforcement de l'Europe politique est dans leur intérêt, s'ils ne veulent pas en laisser la direction aux grands Etats traditionnels. Ce qui ne veut pas dire que l'Europe puisse se substituer à eux pour régler leurs difficultés internes. Qu'ils ne cèdent pas à leur tour à ce qui fut longtemps "la tentation italienne", celle de s'en remettre à l'Europe pour trancher les problèmes que leur classe politique se refuse à résoudre. Il ne suffira pas d'avoir atteint les critères d'admission au sein de l'U.E. pour croire que, pour prendre un exemple, la Pologne aura trouvé la solution à l'arriération de son secteur agricole ou de son industrie lourde à coup de subventions bruxelloises, si tant est que ce soit là la fonction des subventions européennes, destinées à rendre les entreprises compétitives plutôt qu'à les y soustraire. Que les nouveaux pays membres n'aillent pas s'imaginer qu'une fois à

l'intérieur de l'Europe, le gros du travail aura été accompli. Non, c'est alors qu'il leur faudra retrousser leurs manches !

Invité à réagir sur-le-champ aux propos de Klaus Schmitz, **Bruno Trentin** tient à rappeler que l'Italie est parvenue à remettre de l'ordre dans ses finances publiques sans avoir besoin d'une intervention de Bruxelles. Mais il rejoint plus volontiers l'analyse de son interlocuteur allemand sur l'intérêt que les Etats plus petits de l'Union devraient prendre à favoriser le scénario constitutionnel dans lequel la Commission exécutive serait responsable devant le Parlement, lequel élirait le président de la Commission. L'autre scénario reviendrait à constituer un club des grandes nations européennes mettant à leur tête un président de l'Union par dessus les pouvoirs de la Commission et du Parlement. Bruno Trentin propose donc l'instauration de deux présidents, d'une part le président de l'Union désigné par les Etats ayant les fonctions d'un président de la République (tandis que le Conseil des ministres se verrait doté de pouvoirs aussi bien exécutifs que législatifs) d'autre part le président de la Commission, qui jouerait le rôle de premier ministre du gouvernement de l'Union européenne. Derrière cette controverse sur la meilleure formule constitutionnelle, il faut savoir reconnaître le souci de ménager le débouché le plus large aux conséquences de l'élargissement. Mais il faut aussi rester attentif à la nécessité que, quelle que soit la solution retenue, celle-ci ne soit pas le fruit du seul compromis entre les gouvernements, mais l'expression des organes législatifs élus, le Parlement européen et les parlements nationaux. La politique agricole, celle de l'usage des fonds structurels, voilà des exemples parmi d'autres, des décisions proprement politiques dont le mouvement et l'élan suscités par l'élargissement devraient pouvoir assurer la mise à feu. Si les instances européennes négligent l'occasion unique pour agir et réformer le fonctionnement de l'Union, le risque est grand que le projet européen ne s'enlise et ne se réduise qu'à sa réalité économique de grand marché libre et ouvert à tous.

**Alain Mérieux** estime que l'élargissement est désormais au-delà du moment de la décision : Il est à ses yeux impossible de fermer les frontières de l'Europe à la Pologne, aux pays baltes à la Hongrie, la Slovaquie, la Tchéquie, et demain à la Roumanie. Sur un plan humain et culturel, ils font partie de l'Europe. Par ailleurs, leur entrée redonnera dynamisme et idées nouvelles aux responsables européens. Il y a là de quoi rester optimistes, selon lui.

Comment définir le degré et la nature de la participation des partenaires sociaux dans la construction de l'Europe ? s'interroge **Bruno Trentin**. Et bien, en se rencontrant, comme cela a été le cas il y a peu à Bruxelles, circonstances où les partenaires sociaux ont défini une manière d'accord-cadre (même si cette formulation apparaît un peu trop contraignant pour certains) consacré à la formation tout au long de la vie, accord qui propose des idées directrices pour les politiques nationales en matière de formation.

Mais pour améliorer la qualité représentative des partenaires sociaux, il serait judicieux de modifier les structures des organismes syndicaux et patronaux, tels qu'ils fonctionnent à Bruxelles. En terme plus précis, il s'agit d'assurer les conditions d'une véritable négociation européenne au niveau des branches. A l'heure actuelle, les syndicats nationaux n'ont pas encore pris les mesures pour mettre en place des dispositifs allant dans ce sens. Quant aux organisations d'employeurs, elles n'ont même pas abordé la question. Le résultat est qu'à l'heure actuelle, les partenaires sociaux de niveau européen n'ont aucun mandat réel pour négocier.

De façon plus générale, l'un des traits caractéristiques de la "gouvernance" européenne consistera à faire des partenaires sociaux des parties prenantes dans la prise de décision. La Commission devra dès lors, plus que par le passé, favoriser des points de rencontre entre les partenaires sociaux et la Direction de la politique économique et sociale de la Commission. De même, le Parlement européen devrait prendre l'habitude d'entendre les partenaires sociaux avant de voter des textes ayant des incidences économiques et sociales. Les organisations non gouvernementales, dans la mesure même où elles sont mieux que les organismes officiels à l'écoute des desiderata de l'opinion publique, devraient être associés à bon nombre de ces procédures.

**Klaus Schmitz** estime que l'indifférence de la majorité des citoyens à l'égard de la chose publique ne concerne pas seulement les questions européennes, mais également les enjeux strictement nationaux, au point que souvent les référendums sont détournés de leur finalité officielle et destinés à sanctionner négativement la classe politique. Pour s'en tenir à l'exemple irlandais, il semble bien que le référendum portant officiellement sur le traité de Nice ait lui aussi été détourné de ses fins.

Pour se limiter à deux observations, l'intervenant allemand insiste sur la nécessité pour les processus de décision d'être d'une totale transparence. Première observation : le citoyen entend savoir qui fait quoi, et qui est en dernière analyse responsable. Cette obligation doit être testée très concrètement. La façon de fabriquer la règle de droit européen est, nul ne l'ignore, passablement compliquée. Même des experts peuvent ne pas s'y retrouver. De fait, ce que désire l'électeur de base, c'est bien d'élire celui qu'il estime avoir bien agi, et de pouvoir récuser celui qu'il estime avoir mal agi. Or, c'est précisément ce que le fonctionnement des institutions européennes lui interdit de faire. Parmi les réformes à opérer au niveau européen, il y a donc en tout premier lieu le processus de décision qui doit, en effet, devenir plus compréhensible et permettre de distinguer clairement le rôle des uns et des autres. Deuxième observation : les processus de décision au niveau européen doivent limiter leurs ambitions. Comment peut-on croire qu'un citoyen européen de base puisse trouver justifié que le Parlement européen s'attache au détail de ces centaines de réglementations minutieuses auxquelles il consacre la plus grande partie de son énergie législatrice. L'intérêt de ces innombrables textes est d'autant moins évident qu'il est à contre-courant d'une tendance observable aussi bien en Allemagne qu'en France, celle de la décentralisation ; non pas la délocalisation des entreprises, mais bien la décentralisation au sens politique du terme.

Il y a donc toute une cascade de décisions qui, graduellement, peuvent être prises "sur place", sur le territoire, qu'elles concernent celui-ci directement ou non d'ailleurs. La question n'est donc pas seulement pertinente au niveau européen, mais également à tous les autres niveaux, local, régional, national. Partout, on constate cette nécessité de réformer les structures publiques pour faire droit à ce besoin de décentralisation. Ce courant devrait être relayé par les partis qui naturellement ont également conscience que lorsqu'on change les règles du jeu, on intervient dans la répartition des intérêts, des chasses gardées, des formes d'influence, etc. Mais en tout cas on ne saurait échapper longtemps à la nécessité de ce genre de réforme.

## Les questions de la salle

**Anne-Marie Grozelier** voudrait obtenir de Klaus Schmitz qu'il apporte un éclaircissement à sa déclaration selon laquelle le concept d'économie sociale de marché deviendrait caduc dans la mesure même où cesserait d'exister un cadre purement national pour le développement économique. Or, l'économie sociale de marché ne pourrait-elle pas trouver dans le cadre européen son terrain d'élection ? Et d'ailleurs, pourquoi les Allemands sont-ils si réticents à assurer la promotion de leur concept, compte tenu du poids de l'économie allemande au sein de l'Union européenne ? Dans une intervention précédente, Joseph Niemec faisait observer, pour la Pologne, un décalage entre la position des organisations syndicales et celle des gouvernements totalement acquis aux thèses du libéralisme américain. Or, rappelle Anne-Marie Grozelier, dès lors que l'on désire faire de l'Europe une alternative à la mondialisation, pour éviter que l'élargissement n'accentue les tendances déjà présentes dans le reste du monde, n'y aurait-il pas lieu de renforcer ce qui devrait aller dans le sens de l'économie sociale de marché ?

**Klaus Schmitz** admet qu'il serait tout à fait souhaitable de placer l'Europe sous la bannière de l'économie sociale de marché. La difficulté est la suivante : on parle d'économie sociale de marché dans la mesure où par son efficacité, elle suscite un bien-être général. Dans cette mesure, on peut la qualifier de "sociale". Par ailleurs, la concurrence est soumise à des limites reflétant l'exercice de certains mécanismes sociaux. Car il existe en effet une politique sociale qui protège des excès de l'économie. Le concept régulateur est celui de l'*Ordnungspolitik*, non pas une politique de l'ordre, mais une politique proposant un cadre qu'il s'agira de doter progressivement d'un contenu. Par exemple, les droits fondamentaux (insérés dans la constitution fédérale allemande) constituent autant d'éléments constitutifs à partir desquels peut fonctionner l'économie sociale de marché. A cet égard, si l'on considère que la Charte européenne des droits fondamentaux fait partie du droit positif de l'Europe, on jetterait du même coup les bases sur lesquelles une économie sociale de marché pourrait se construire dans l'Union européenne. Car dans ce cas, le droit de la concurrence, si impitoyable, ne serait pas la seule norme de l'économie comme c'est le cas aujourd'hui, qui ne connaît ni frontières ni restriction, mais il y aurait des droits sociaux de référence qui l'emporteraient sur les normes purement économiques. Ainsi, le droit à l'information et de consultation dont peuvent se prévaloir les représentants des salariés dans les conseils d'entreprise européens peut être considéré comme un bon exemple de cette conception des choses.

Mais trop souvent, les syndicats estiment que le social est d'autant mieux défendu qu'on multiplie les règlements à son sujet. Il s'agit là d'un malentendu qui explique la réticence avec laquelle les gouvernements allemands abordent souvent ce sujet avec leurs partenaires européens qui rêvent d'économie sociale de marché étendue à l'ensemble de l'Europe, sous la forme d'une "régulation sociale". Or précisément, c'est une lecture du concept que les gouvernements allemands, surtout lorsqu'ils sont de couleur démocrate-chrétienne, se gardent bien de faire. Il est intéressant de noter cependant que l'économie sociale de marché est en fait un apport chrétien-démocrate, et non pas, comme beaucoup d'observateurs étrangers sont tentés de le croire, d'origine social-démocrate. Sans doute, une grande partie de l'Europe pourrait s'approprier cette conception mais elle reste pour le moment assez naturellement allemande. Il n'est pas facile pour un non-Allemand d'accepter ce compromis entre le social et le marché. Ce qui veut dire que, dans cette conception, la logique de la concurrence est vue comme une réalité par elle-même positive, point de vue que beaucoup d'Européens à

sensibilité "sociale" ont souvent du mal à comprendre. Cela étant dit, Klaus Schmitz accueillerait sans restriction, si jamais cette ouverture était possible, une Europe convertie à l'école sociale de marché. Mais il s'agirait là d'entrer dans les vues d'une tradition juridique allemande très spécifique. Par exemple, dans cette conception, "*propriété oblige*" (à l'instar de "noblesse oblige"). Tout propriétaire a une responsabilité sociale. Cette règle figure dans la constitution allemande et éclaire le sens et l'esprit de la co-gestion , la "Mitbestimmung" à l'allemande, à savoir que le droit de propriété est soumis à des limites que chacun respecte et dont tout entrepreneur tient compte spontanément. Pour conclure, étendue à l'Europe, l'économie sociale de marché constituerait en effet une alternative authentique à la mondialisation à l'américaine, laquelle s'en remet à l'économie "libre" de marché.

**Antonio Giacché** se veut plus optimiste que Klaus Schmitz. Des membres du CDA, c'est-à-dire des représentants de la tendance démocrate-chrétienne au sein du mouvement syndical allemand sont présents, rappelle-t-il à Klaus Schmitz, dans les rangs de la CES. C'est peut-être sous leur influence que celle-ci a soumis à la Convention une résolution visant à défendre et à illustrer la nécessité d'une économie sociale de marché pour l'Europe. Derrière cette proposition quelque peu provocatrice, il faut savoir lire l'intention de cerner un peu plus clairement les finalités de la construction européenne. Pour y parvenir, la résolution table, bien sûr, sur les effets de la charte des droits fondamentaux telle qu'elle a été définie à la conférence de Nice, accompagnée d'un système de relations industrielles venant soutenir et conforter un droit à l'information et à la consultation pour les salariés de toutes les entreprises installées sur le territoire de l'Union européenne.

**Klaus Schmitz** ne cache pas, en guise de réponse, qu'il se réjouirait au spectacle des patrons européens réclamant de leur propre mouvement l'introduction de l'économie sociale de marché. En Allemagne, cette requête de la part des chefs d'entreprise est des plus naturelles. Mais ailleurs ?

**Manfred Fisher** de la revue "Diagonales est-ouest de l'Europe" s'étonne que le sujet annoncé, à savoir l'Europe comme alternative à la mondialisation, n'ait pas été vraiment abordé par les trois intervenants. Lorsque l'on considère que 85% des échanges commerciaux des Etats membres sont intra-européens, on est en droit de s'interroger sur les raisons de cette persistance de la sujétion de l'Union à l'égard de la conjoncture mondiale, même s'il est vrai qu'en matière de biotechnologies et surtout de semi-conducteurs, l'Europe est totalement dépendante de l'extérieur.

Au risque de passer pour un "soixante-huitard attardé", Manfred Fisher ne se résigne pas au silence des politiques incapables ou réticents devant la requête d'avoir à définir non pas un *modèle social* mais un *modèle de société*. A se dérober à cette question, la société européenne devient chaque jour davantage une société de consommation, dont les biens les plus convoités et les plus modernes proviennent d'usines situées dans le tiers-monde, à la suite de délocalisations, ou sur l'initiative de maffias locales. Or, un modèle social européen qui ne se paye pas de mots se soldera néanmoins d'un coût collectif que tous les consommateurs, petits ou grands devront acquitter. Aucun des responsables européens n'ose éclairer cet aspect des choses, tout comme le premier gouvernement Mauroy n'avait osé éclairer l'opinion politique française sur le prix à payer pour la politique autonome de la France au début des années 80. Qui acceptera de poser la question dans ces termes ?

## Partie 6

## Bruno Trentin :

## La CES, le syndicalisme, l'unité d'action, la démocratie ouvrière

Bruno Trentin, avec son franc parler, ne ménageait ni les critiques – ni les autocritiques – sur les syndicats européens et la CES. En 1990, dans la première interview (voir ci-après) il critiquait le mode d'organisation et de fonctionnement de la CES (à l'époque …) : du fait de sa composition, la CES ne correspondait pas aux « frontières » de l'Union Européenne … Comment décider une stratégie syndicale pour l'Union Européenne avec des pays qui n'en sont pas membres ? Mais surtout il reprochait aux confédérations de préférer un cartel d'organisations nationales à un mode de fonctionnement adapté au cadre supranational. En clair, il considérait que les organisations nationales refusaient des transferts de pouvoir. Par ailleurs, selon lui, il eut fallu, dans cet esprit, créer de vraies fédérations européennes, acteurs majeurs d'une Europe Sociale.

En Italie, il pratiquait ce qu'il proposait comme fondements du syndicalisme : l'unité intersyndicale, une démocratie ouvrière vivante faisant des salariés la source unique de la légitimité des syndicats. Ces deux axes, en fait pour lui, n'en constituent qu'un seul : les divisions idéologiques accompagnent (renforcent) les fractures au sein du salariat, la bureaucratisation constitue(rait) une source de coupure entre les salariés et les organisations. Pour être fort, il faut rassembler les salariés (l'unité) en les associant (la démocratie).
Dans la métallurgie, comme au niveau confédéral, il a toujours pratiqué l'unité "(si on a la volonté, on trouve le point de passage)" et privilégié les pratiques démocratiques. En mettant en place la "RSU" (représentation syndicale unitaire, sorte de "délégués syndicaux") il a exprimé son désir que tous les membres de la RSU, siégeant au titre de sa confédération, soient élus alors que l'accord prévoyait que 30% d'entre eux seraient désignés par les fédérations.

Il n'était pas populiste : il assumait ses choix. Mais la démocratie, il en connaissait le prix ! son père avait dû fuir l'Italie et, lui-même avait combattu les nazis et les fascistes les armes à la main.

*Voir ci-après la 2eme partie de l'interview de Bruno Trentin en 1990

PH La C.E.S. dans sa forme ne pourrait répondre aux enjeux de la période ?

BT Commençons par dire que la C.E.S. est une organisation extrêmement bizarre du point de vue de ses statuts ; parce qu'elle regroupe des confédérations mais uniquement à travers les structures horizontales. Au-delà des diversités dans chaque pays, les confédérations sont des ensembles de structure horizontale et des syndicats de branche. Les syndicats de branche n'existent pas à la C.E.S., par conséquent il y a seulement une confédération à moitié. Au fond les sujets fondateurs de la C.E.S., sont des sujets sans aucun pouvoir, même dans la réalité nationale.

Il n'est pas pensable d'avoir une organisation telle que la C.E.S., sans qu'une réforme permette d'abord la création de grands syndicats verticaux qui adhèrent à la C.E.S. et qui, avec les confédérations, constituent la Confédération Européenne des Syndicats.

De plus, il s'agit, si on veut faire sérieusement une Europe sociale, d'arriver à des formes de délégation de pouvoir de la part des organisations nationales aux organisations européennes. Sans cela la C.E.S. sera toujours poussée et les syndicats de chaque pays seront poussés à chercher dans l'Europe sociale uniquement le terrain sur lequel on peut arracher quelqu'avis de la part de la commission exécutive, quelques lois, et il y

a une tentation tout à fait inévitable, c'est-à-dire d'imaginer une Europe sociale qui se fait par les lois et par les avis et les directives et qui ne se fait pas par la négociation et par la lutte sociale.

PH Ce retard est-il seulement un problème d'organisation ?

BT Non, longtemps le social a été perçu comme la contrepartie du progrès économique.
Et ont joué seulement les préoccupations nationales de chaque mouvement syndical. Il y a des politiques syndicales sur les questions agricoles de chaque pays, sur les problèmes de la situation de la sidérurgie. Mais ce qui n'a pas existé, c'est une tentative de coordination des syndicats autour d'une stratégie commune.
Nous avons assisté au cours de ces dernières années, à des guerres entre syndicats qui ne se voyaient pas mais qui étaient absolument évidentes dans chaque pays, chacun voulait exactement ce que voulait le syndicat de l'autre pays, sans même que l'idée d'une coordination, disons même l'idée d'une division du travail européen, y soit le résultat d'un projet syndical, soit même examinée.
Nous avons eu des conflits au niveau national devant les restructurations qui ont lieu. Tous ces conflits ont été plus ou moins des défaites pour les syndicats

dans chaque pays. Mais au niveau européen il y a eu simplement l'infirmerie. C'est-à-dire le social pour soigner les blessés et enterrer les morts. Même cette politique sociale a été à son tour morcelée. Il n'y a même pas dans la politique sociale européenne un minimum de coordination et d'idées européennes. Chacun administre les fonds sociaux qui sont destinés à chaque pays selon ses propres critères et souvent reproduisant les mêmes contradictions qui avaient porté aux restructurations et aux chutes de l'emploi. Il n'y a aucun dessein entre les syndicats dans le domaine du social pour dire, même devant les restructurations.

PH Comment analyses-tu l'enlisement du dialogue de Val Duchesse ?

BT La responsabilité première incombe aux syndicats. Bien ou mal, il y a des sociétés multinationales qui opèrent en Europe. S'il y a un vide contractuel, il n'y a pas du tout un vide de décision sur le plan économique. Nous n'avons pas nos multinationales. Si le mouvement syndical est en mesure de créer des espaces possibles de négociation, les associations d'entrepreneurs seront vraiment obligées d'amorcer une réforme. Mais jusqu'à ce moment-là l'état du mouvement syndical européen sera toujours un alibi pour le patronat, pour renvoyer tout problème de négociation et de concertation.

PH Les responsables de la C.E.S. sont assez inquiets de voir que l'Europe sociale n'avance pas. N'y a-t-il pas une articulation à trouver entre la loi et le contractuel ?

BT Sans aucun doute si les deux se soutiennent réciproquement et il faut que les deux existent. Je pense que dans le Parlement Européen, une conscience institutionnelle s'est créée beaucoup plus rapidement et son rôle politique, sinon institutionnel, s'est accru dans les dernières années et c'est un pouvoir qui conditionne positivement les gouvernements. Dans ce sens, je pense que les temps d'une réforme institutionnelle qui accroîtrait le pouvoir du parlement européen sont venus.